

Une année à L'ASSEMBLÉE NATIONALE



Rapport d'activité 2011

Sommaire

Cliquez sur une rubrique pour accéder directement à celle-ci

Chiffres-clés 2011/2012	p.5	International : l'année des grands défis	p.95
Les députés	p.11	L'Europe face à son avenir	p.101
Les instances de l'Assemblée nationale	p.19	Coopération internationale	p.107
La déontologie à l'Assemblée nationale	p.25	Évènements de l'année	p.111
Institutions et droits du Parlement	p.29	L'activité éditoriale de l'Assemblée nationale	p.119
Débats de société	p.33	L'Assemblée et les nouvelles technologies	p.123
Social	p.41	Visiter l'Assemblée et suivre ses travaux	p.127
Santé : tirer les leçons du passé	p.47	La Boutique de l'Assemblée	p.129
Culture et communication	p.51	Les lois promulguées du 1 ^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012	p.131
Justice et droit	p.57		
Énergie, matières premières et transports	p.63		
Environnement	p.69		
Maîtriser les dépenses publiques	p.75		
Économie : que faire face à la crise ?	p.79		
Sciences et technologies	p.83		
Défense : de nouveaux enjeux	p.87		



Chiffres-clés

2011/2012

Chiffres-clés

2011 / 2012

► 2011

100 textes ont été adoptés définitivement au cours de l'année 2011

Sur ces 100 textes, 35 avaient pour origine un projet de loi, 23, une proposition de loi et 42 autorisent la ratification de traités ou de conventions internationales.

Les lois d'origine parlementaire ont augmenté par rapport à 2010 puisqu'elles représentent 23 % du total contre moins de 18 % en 2010. En revanche, le nombre total de textes adoptés est en diminution de 19 %.



L'Assemblée a siégé 128 jours, ce qui représente 261 séances et un total de près de 1 000 heures

Sur ce millier d'heures de séances publiques,

- 702 h 20 ont été consacrées au travail législatif,
- 113 h 40 au budget,
- 181 h 30 aux activités de contrôle, ce temps se décomposant comme suit :
 - 108 h 10 pour les questions
 - 57 h 20 pour les déclarations du Gouvernement
 - 16 h pour les résolutions

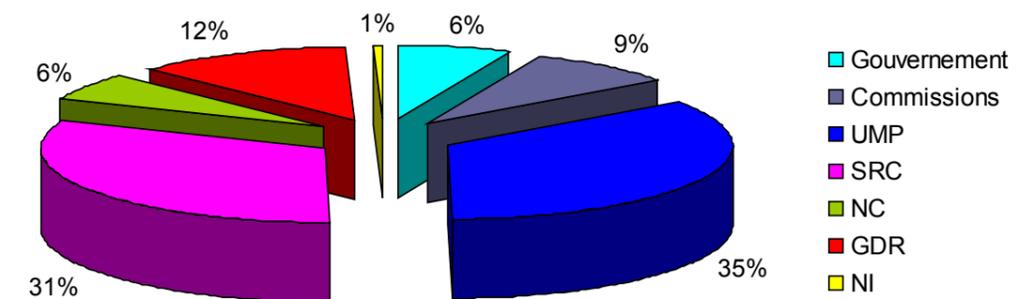
Par rapport à l'année précédente, le temps des débats consacré au contrôle a augmenté de 20,7 % passant d'un total de 150 h en 2010 à un total de plus de 181 h en 2011. Cette hausse est liée à l'augmentation du temps consacré aux débats sur les déclarations du Gouvernement et, dans une moindre mesure, à celle des débats sur les résolutions.

10 995 amendements ont été déposés

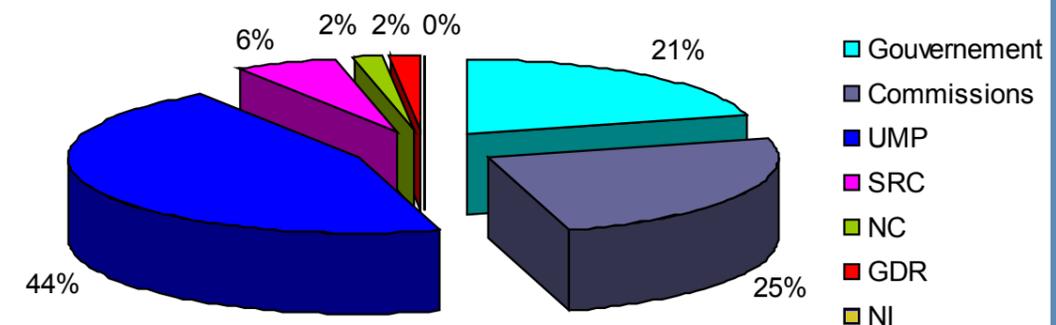
C'est moins de la moitié du total des amendements déposés en 2010 ; en effet un projet de loi¹ a été à l'origine, l'année dernière, de plus de 10 000 amendements. L'année 2011 n'est donc pas marquée par une chute anormale du nombre d'amendements déposés.

En 2011, 2 923 amendements, soit 26,6 % du total des amendements enregistrés, ont été adoptés.

Répartition des 10 995 amendements déposés en 2011



Répartition des 2 923 amendements adoptés en 2011



¹ Il s'agit du projet organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux.

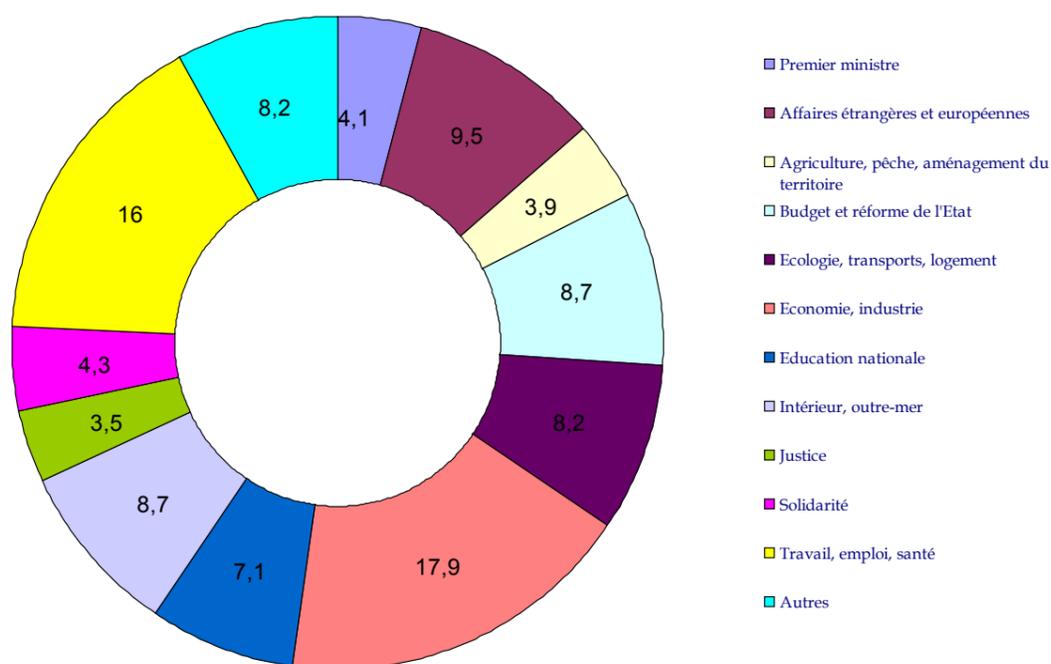
28 365 questions écrites et 1 367 questions orales ont été posées au Gouvernement

Les 28 365 questions écrites ont fait l'objet de 25 568 réponses, soit près de 90 %, comme en 2010.

Parmi les questions orales, 969 étaient des questions au Gouvernement posées les mardis et mercredis après-midi et 398 des questions orales sans débat.

L'histogramme ci-après décrit la répartition des questions orales par thème ou ministère.

Répartition des questions orales posées en 2011(en %)



Par rapport à 2010, on peut noter que le nombre de questions concernant le travail, la famille ou la ville a été sensiblement réduit puisqu'il passe d'un total de près de 30 % des questions posées en 2010 à près de 16 % en 2011. Un déclin des questions posées sur l'écologie et l'énergie est également à noter,

alors que les questions sur ces thèmes avaient triplé de 2009 à 2010. En revanche, l'industrie et l'économie ont connu une forte hausse des questions orales en passant de 12 % en 2010 à presque 18 % en 2011 sans doute sous l'effet des inquiétudes soulevées par la crise économique et financière dont les députés se sont faits l'écho.

380 rapports ont été adoptés par les commissions permanentes

C'est près de 19 % de plus qu'en 2010. Parmi ces 380 rapports :

- 199 sont des rapports législatifs ;
- 111 sont des rapports budgétaires ;
- et 70 sont des rapports d'information.

Cette forte hausse du nombre de rapports est due à celle des rapports législatifs et des rapports d'information.

d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (10), du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (8), de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, commissions d'enquêtes et missions d'information. Au total, l'Assemblée a adopté 450 rapports.

À ces rapports, il convient d'ajouter ceux de la commission des Affaires européennes, au nombre de 33 en 2011, ceux de l'Office parlementaire

► 2012

L'Assemblée a suspendu ses travaux le 7 mars 2012. Elle a ainsi siégé en 2012, dans le cadre de la XIII^{ème} législature, un peu plus de deux mois et a tenu 53 séances pour un total de 192 h 35 heures. Au cours de cette période, 40 textes ont été adoptés définitivement : 9 avaient pour origine un projet de loi, 17 une proposition de loi et 14 autorisent la ratification de traités ou de conventions internationales. Sur ces 192 heures et demie de séances publiques, un peu plus de 150 heures ont été consacrées au travail législatif et près de 42 heures et demie aux activités de contrôle ainsi réparties : 27 heures pour les questions au Gouvernement, près de 9 heures pour les déclarations du Gouvernement, un peu plus de 5 heures pour les débats sur les résolutions et une heure pour la présentation du rapport annuel de la Cour des comptes. 2080 amendements ont été déposés et 372 amendements ont été adoptés, soit près de 18 % du total des amendements enregistrés.

S'agissant des questions orales, 235 questions au Gouvernement ont été posées lors des séances des mardis et mercredis et 95 questions sans débat, soit au total 330 questions. 5710 questions écrites ont été publiées et 4220 d'entre elles ont reçu une réponse, soit près de 74%. Au cours de cette même période, l'Assemblée a adopté 155 rapports décomposés comme suit : 54 rapports législatifs, 23 rapports d'information, 54 rapports sur l'application de lois, 14 rapports de la commission des affaires européennes, 6 rapports du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), 2 rapports de la délégation aux droits des femmes, un rapport de commission d'enquête et un autre d'une mission d'information commune.



Les députés

La première mission des députés, élus directement par l'ensemble des citoyens français et d'outre-mer, est de représenter le peuple français, dans toute sa diversité. Il est intéressant d'étudier la composition de l'Assemblée et son évolution.

Les députés



► Sur les 577 sièges de députés, 109 sont occupés par des femmes

C'est un petit peu moins qu'en 2010 où les députées étaient au nombre de 112. Toutefois, la tendance sur les dix dernières années est à l'augmentation de la représentation des femmes au sein de l'Assemblée nationale. Il y a plus de dix ans, en 2001, l'Assemblée nationale ne comptait en effet que 55 femmes, soit deux fois moins qu'à la fin de la présente législature. Ce sont les pays nordiques qui respectent le plus la parité, puisqu'on retrouve en 2011, dans le trio de tête des pays ayant le plus de femmes élues, la Suède (46,7

% de femmes élues au parlement), la Finlande (41,5 %) et les Pays-Bas (41,3 %). Ils sont suivis de près par le Danemark (37,99 %).

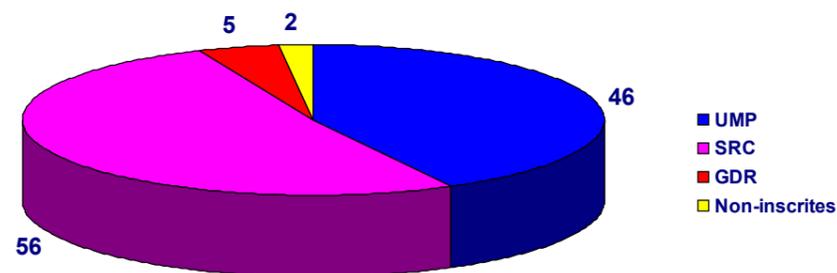
Dans les pays membres de l'Union européenne, la proportion de femmes parlementaires est de 24 % dans les chambres « basses », et de 19 à 21 % dans les chambres hautes, quand celles-ci existent. Au Parlement européen, on comptait 34,9 % de députées en 2009 (contre 16,3 % en 1979). Parmi les 72 députés européens français, 32 sont des femmes, soit 44,4%.

► Une moyenne d'âge de 59 ans et demi

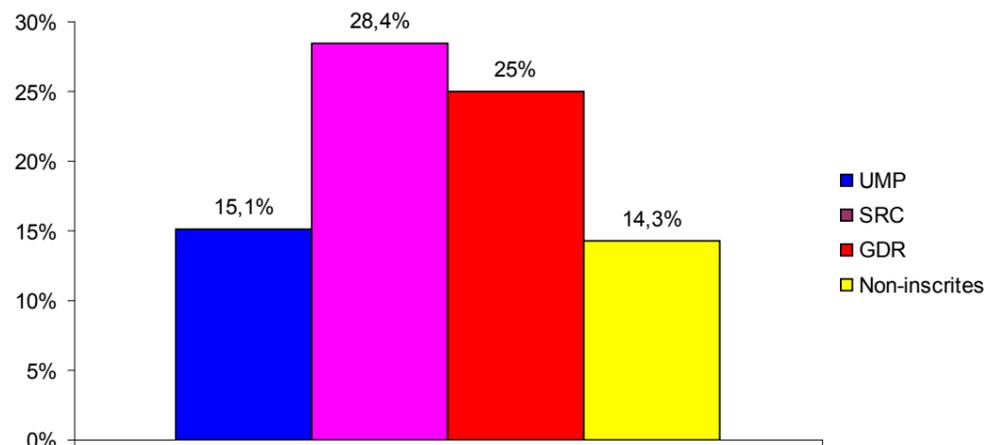
L'âge moyen des députés français se caractérise par son vieillissement croissant. Il était égal au 1^{er} février 2012 à 59 ans et demi. Le député le plus jeune est né en août 1978 et le plus âgé depuis un quart de siècle, est né en janvier 1929, tandis que la population

française se caractérise par son vieillissement croissant. Le député le plus jeune est né en août 1978 et le plus âgé est né en janvier 1929.

Répartition des 109 députées, par groupe politique

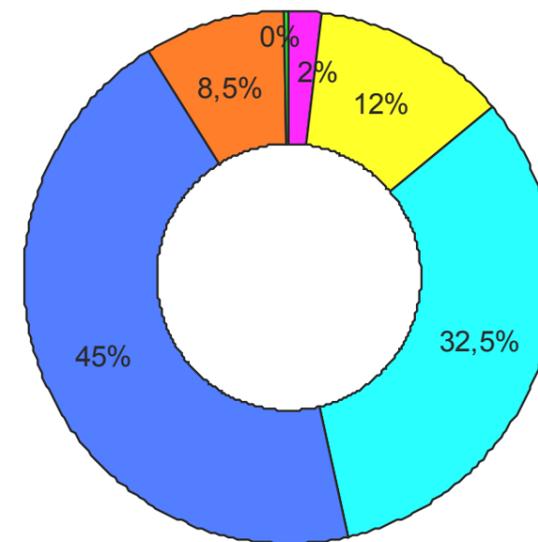


Pourcentage des femmes députées dans leur groupe politique



NB : le groupe Nouveau centre ne compte aucune députée.

Répartition des députés par âge (en pourcentage et en nombre)



La répartition par âge des 559 députés siégeant en fin de législature est la suivante :

- de 30 à 40 ans : 11
- de 40 à 50 ans : 66
- de 50 à 60 ans : 182
- de 60 à 70 ans : 251
- de 70 à 80 ans : 48
- de 80 à 90 ans : 1

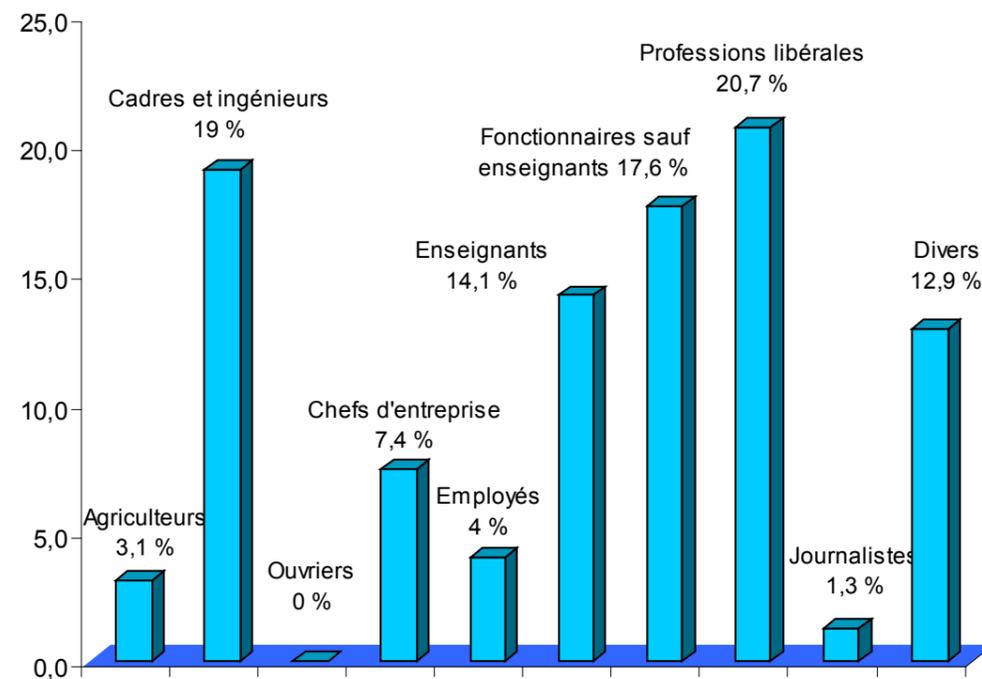


► Les origines socio-professionnelles des députés

Les changements intervenus dans la sociologie professionnelle des députés depuis 10 ans sont contrastés : on observe ainsi, entre fin 2001 et début 2012, une stabilité du nombre des fonctionnaires, hors enseignants, qui représentaient respectivement 17,2 % et 17,6 % de la représentation nationale. En revanche, le pourcentage d'enseignants a sévèrement baissé, passant de 20 % en 2001 à 14,1 % à la fin de la présente législature. Le nombre d'agriculteurs et de chefs d'entreprise est resté stable tandis que celui des professions libérales et des cadres

ingénieurs a connu une augmentation de quelques points. Ainsi, les cadres et ingénieurs, qui représentaient 14,7 % des députés en 2001, représentaient, au début de l'année 2012, 19 % de la représentation nationale. La part des professions libérales a, quant à elle, augmenté de plus de 3 points en passant à 20,7 % de l'ensemble des députés.

Répartition socio-professionnelle en pourcentage

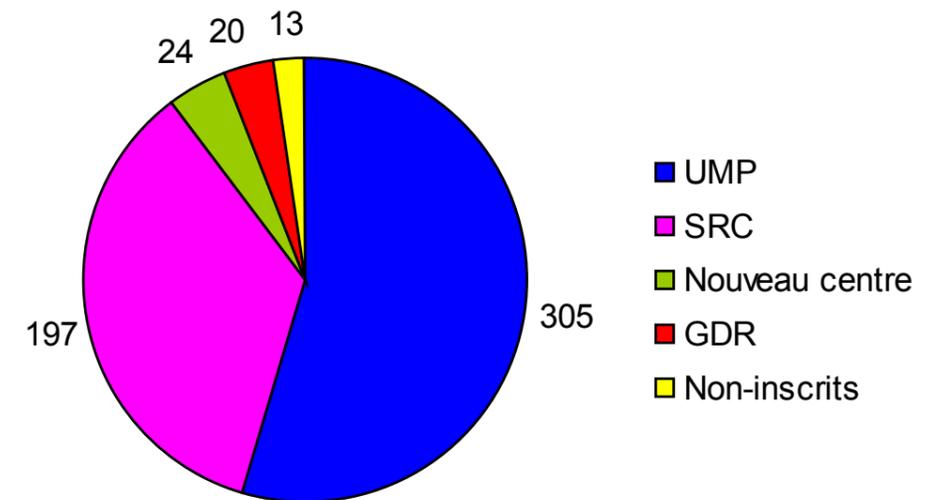


► Les groupes politiques

Depuis la réforme du Règlement de l'Assemblée nationale du 27 mai 2009, les groupes politiques, en application de l'article 19 de ce Règlement, peuvent être constitués à partir de quinze membres. À la fin de la présente législature, il existe quatre groupes à l'Assemblée : le groupe de l'Union pour un mouvement populaire (305 membres et apparentés), le groupe Socialiste,

radical, citoyen et divers gauche (197 membres et apparentés), le groupe du Nouveau Centre (24 membres et apparentés) et le groupe de la Gauche démocrate et républicaine (20 membres). S'y ajoutent 13 députés non-inscrits. 18 sièges sont vacants (à la suite, notamment, des élections sénatoriales de septembre 2011).

Répartition des députés par groupe



► Les nouveaux députés

L'Assemblée nationale a accueilli 12 nouveaux députés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012. C'est nettement moins qu'en 2010, où ils étaient au nombre de 25, en raison de l'entrée dans la dernière année de la législature.

En effet, le mode de remplacement d'un député dépend de la cause de la cessation de son mandat : en cas de décès, de nomination comme membre du Gouvernement ou de prolongation au-delà de six mois d'une mission confiée par le Gouvernement, d'acceptation des fonctions de

membre du Conseil constitutionnel ou de Défenseur des droits, le député est remplacé par son suppléant ; dans tous les autres cas, le remplacement se fait par une élection partielle. Toutefois, en vertu de l'article LO178 du code électoral, aucune élection partielle ne peut être organisée dans les douze mois précédant le renouvellement général de l'Assemblée nationale. Des sièges peuvent donc rester vacants dans la dernière année de la législature ; ainsi, au 31 mars 2012, dix-huit sièges étaient vacants.

Les douze nouveaux députés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012

Michèle Alliot-Marie

Date de reprise de mandat : 28 mars 2011

Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de fonction de membre du Gouvernement



Marie-Claude Marchand

Date de début de mandat : 3 mai 2011

En remplacement de Patrick Roy, décédé



Gwendal Rouillard

Date de début de mandat : 5 mai 2011

En remplacement de Françoise Olivier-Coupeau, décédée



Paul Salen

Date de début de mandat : 6 mai 2011

En remplacement de Jean-François Chossy, député en mission au-delà de 6 mois



Georges Tron

Date de reprise de mandat : 30 juin 2011

Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de fonction de membre du Gouvernement



Joseph Bossé

Date de début de mandat : 30 juillet 2011

En remplacement de M. Marc Laffineur, nommé membre du Gouvernement



Raymond Lancelin

Date de début de mandat : 30 juillet 2011

En remplacement de Mme Claude Greff, nommée membre du Gouvernement



Joël Regnault

Date de début de mandat : 30 juillet 2011

En remplacement de David Douillet, nommé membre du Gouvernement



Michel Rossi

Date de début de mandat : 30 juillet 2011

En remplacement de Jean Leonetti, nommé membre du Gouvernement



Dominique Le Sourd

Date de début de mandat : 28 octobre 2011

En remplacement de Édouard Courtial, nommé membre du Gouvernement



Nathalie Kosciusko-Morizet

Date de reprise de mandat : 23 mars 2012

Reprise de l'exercice du mandat de député suite à sa cessation de fonction de membre du Gouvernement



Édouard Philippe

Date de début de mandat : 23 mars 2012

En remplacement de Jean-Yves Besselat, décédé





— Les instances de l'Assemblée nationale

Les instances de l'Assemblée nationale

► Le Président de l'Assemblée nationale

Quatrième personnage de l'État, le Président de l'Assemblée nationale est élu par ses collègues députés pour la durée de la législature au scrutin secret à la tribune. Il dispose de prérogatives constitutionnelles de saisine et de nomination ainsi que de pouvoirs spécifiques qui lui permettent de diriger et d'organiser les travaux de l'Assemblée.

Il est obligatoirement consulté par le Président de la République en cas de dissolution de l'Assemblée nationale ou de mise en oeuvre de l'article 16 (pouvoirs exceptionnels). Il désigne trois des neuf membres du Conseil constitutionnel, deux membres du Conseil supérieur de la magistrature et trois membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 a conforté son rôle au sein des institutions, en étendant son pouvoir de saisine du Conseil constitutionnel aux études d'impact, en lui donnant

la faculté de saisir pour avis le Conseil d'État sur les propositions de loi et en lui permettant, conjointement avec le Président du Sénat, de demander la réunion d'une commission mixte paritaire sur une proposition de loi. Il représente l'Assemblée auprès des autres pouvoirs publics. Sur le plan international, il joue également un rôle de premier plan, recevant de nombreux chefs d'État et de gouvernement et conduisant les missions du Bureau à l'étranger.

Dans la conduite des débats, il ouvre la séance, dirige les délibérations, fait observer le Règlement, maintient l'ordre et peut à tout moment suspendre ou lever la séance. Les six vice-présidents de l'Assemblée l'assistent dans ses missions et peuvent le suppléer pour présider la séance publique. Les vice-présidents sont désignés de manière à ce que la majorité et l'opposition soient équitablement représentées.



Bernard Accoyer, président de l'Assemblée nationale, au «perchoir»

► La conférence des Présidents

Le Président de l'Assemblée nationale convoque et préside chaque semaine la Conférence des Présidents. Elle réunit les vice-présidents de l'Assemblée nationale, les présidents des commissions permanentes et de la commission des Affaires européennes, le rapporteur général de la Commission des finances et les présidents des groupes politiques. C'est en Conférence des Présidents, en présence du ministre chargé des relations avec le Parlement, qu'est établi chaque semaine l'ordre du jour de l'Assemblée. Son pouvoir d'initiative en ce domaine a été sensiblement élargi par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, qui a limité à deux semaines sur quatre la période durant laquelle le Gouvernement peut faire valoir ses prérogatives pour l'inscription des textes et des débats à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée. Dans le même sens, la révision a également prévu la

possibilité pour la Conférence des Présidents de s'opposer à l'inscription à l'ordre du jour des projets de loi que le Gouvernement n'aurait pas déposés conformément aux règles prévues par la loi organique. Elle a enfin le pouvoir de s'opposer, conjointement avec son homologue du Sénat, au déclenchement par le Gouvernement de la procédure d'examen accélérée des textes de loi.



Une réunion de la Conférence des Présidents

Les vice-présidents



Catherine Vautrin (UMP)



Jean-Christophe Lagarde (NC)



Marc Le Fur (UMP)



Louis Giscard d'Estaing (UMP)



Jean Mallot (SRC)



Laurence Dumont (SRC)



Les présidents de commission

Les présidents de groupe



Groupe Union pour un
Mouvement Populaire :
Christian Jacob



Groupe Socialiste, radical,
citoyen et divers gauche :
Jean-Marc Ayrault



Groupe Nouveau Centre :
Yan Lachaud



Groupe Gauche démocrate
et républicaine : Roland
Muzeau



Commission des
affaires culturelles et de
l'éducation : Michèle
Tabarot



Commission des affaires
économiques : Serge
Poignant



Commission des affaires
étrangères : Axel
Poniatowski



Commission des affaires so-
ciales : Pierre Méhaignerie



Commission de la défense
nationale et des forces
armées : Guy Teissier



Commission du
développement durable
et de l'aménagement du
territoire : Serge Grouard



Commission des finances,
de l'économie générale et
du contrôle budgétaire :
Jérôme Cahuzac



Commission des finances,
de l'économie générale et
du contrôle budgétaire :
Gilles Carrez, rapporteur
général



Commission des lois
constitutionnelles, de
la législation et de
l'administration générale
de la République : Jean-Luc
Warsmann



Commission des affaires
européennes : Pierre
Lequiller

► Le Bureau



Une réunion du Bureau de l'Assemblée nationale

Gérer la vie interne et diriger les travaux de l'Assemblée nationale : telle est la mission qu'accomplit, sous l'autorité directe et permanente du Président, le Bureau de l'Assemblée nationale. Il comprend 22 membres désignés de manière à refléter la configuration politique de l'Assemblée : le Président, 6 vice-présidents, 3 questeurs, 12 secrétaires. C'est au Bureau qu'il revient collégalement de représenter l'Assemblée dans les manifestations extérieures, d'interpréter et d'appliquer le Règlement, d'organiser et diriger l'ensemble des services et de gérer par arrêtés le statut du personnel de l'Assemblée. Pour accomplir ces missions, le Bureau s'appuie sur six délégations, chacune étant présidée par l'un des vice-présidents de l'Assemblée.

► Les Questeurs



Richard Mallié, Philippe Briand et Marylise Lebranchu

Au nombre de trois, les Questeurs sont élus par leurs collègues députés en début de législature et sont renouvelés au début de chaque session ordinaire. Par tradition, la composition du collège des Questeurs reflète la pluralité : deux d'entre eux sont issus des rangs de la majorité et le troisième des rangs de l'opposition. Les Questeurs exercent leur mission sous la haute direction du Bureau, dont ils sont membres. Prenant leurs décisions collégalement, ils se réunissent chaque semaine pendant la session parlementaire. Ils sont en charge des services financiers et administratifs. À ce titre, ils établissent le budget de l'Assemblée, gèrent les crédits du Palais Bourbon et engagent les dépenses. Ils partagent avec le Président de l'Assemblée nationale la responsabilité de la gestion du personnel. Ils sont également responsables des moyens mis à la disposition de leurs collègues députés et prennent toutes dispositions visant à faciliter l'exercice par les députés de leur mandat (transport, téléphone, équipement informatique...).



La déontologie à l'Assemblée nationale

RENFORCER LE LIEN DE CONFIANCE INDISPENSABLE ENTRE LES CITOYENS ET LEURS REPRÉSENTANTS

À la suite de plusieurs affaires ayant suscité des interrogations sur de possibles confusions entre intérêts publics et intérêts privés, la question de la prévention des conflits d'intérêts a fait l'objet d'un vaste débat dans notre pays. En septembre 2010, le Président de la République a confié au vice-président du Conseil d'État un rapport sur la situation des membres du Gouvernement et des hauts fonctionnaires ; dans le même temps, le Premier ministre a invité les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat à se saisir de cette question pour les parlementaires.

La déontologie à l'Assemblée nationale



Gaëtan Gorce,
Christian Eckert,
Charles de Courson,
membres du groupe
de travail sur la
prévention des conflits
d'intérêts

Il a paru nécessaire au Bureau de l'Assemblée nationale de définir le meilleur moyen de prévenir toute suspicion illégitime à l'endroit des députés tout en mettant en place des mécanismes pour résoudre les cas de conflit d'intérêts qui pourraient apparaître litigieux.

À cette fin, un groupe de travail présidé par le Président de l'Assemblée nationale a été créé le 6 octobre 2010, composé à la fois de membres du Bureau, de députés désignés par leur groupe et du président de la commission des lois.

Un binôme de rapporteurs a été constitué au sein de ce groupe de travail, composé d'un représentant de la majorité (Arlette Grosskost) et d'un représentant de l'opposition (Jean-Pierre Balligand). Le groupe de travail a auditionné de nombreux spécialistes et praticiens des questions d'éthique, issus aussi bien du secteur privé que du secteur public, et procédé à une étude comparative des pratiques – aujourd'hui courantes en la matière – de plusieurs parlements des démocraties occidentales.



Jean-Pierre Balligand et Arlette Grosskost,
rapporteurs

Sur la base de ces auditions et de ces travaux, le groupe de travail a proposé

un dispositif de prévention des conflits d'intérêts qui entend non pas se fonder sur une approche punitive mais bien pédagogique afin que chaque député évite de se placer ou de se trouver dans une situation qui pourrait faire l'objet de critiques.

Le groupe de travail a d'abord défini le conflit d'intérêts comme « *une situation d'interférence entre les devoirs du député et un intérêt privé qui, par sa nature et son intensité, peut raisonnablement être regardé comme pouvant influencer ou paraître influencer l'exercice de ses fonctions parlementaires* ».

Afin de prévenir de telles situations, le groupe de travail a formulé trois propositions :

- l'adoption d'un code de déontologie, énonçant les principes essentiels que les députés s'engageraient à respecter ;
- la remise en début de mandat, par chaque député, d'une déclaration d'intérêts ;
- l'institution d'un déontologue au sein de l'Assemblée nationale, chargé de recevoir les déclarations d'intérêts et de conseiller les députés sur toute situation délicate et d'alerter le Bureau en cas de manquement.

Présentées le 6 avril 2011 au Bureau, ces propositions ont été adoptées à l'unanimité.



CODE DE DÉONTOLOGIE

Considérant que le respect des actes du pouvoir législatif est un objectif énoncé par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ; que, selon l'article III de la Déclaration « Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément » et, selon l'article VI : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leur représentants, à sa formation »,

Considérant que l'article 3 de la Constitution dispose que « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum » ; qu'aux termes de l'article 24 : « Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques » ; que, selon l'article 26 : « Aucun membre du Parlement ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions » ; que l'article 27 dispose que : « Tout mandat impératif est nul »,

Considérant qu'en toutes circonstances, les députés doivent faire prévaloir les intérêts publics dont ils ont la charge et que le respect de ce principe est l'une des conditions essentielles de la confiance des citoyens dans l'action de leurs représentants à l'Assemblée nationale.

Qu'en conséquence, les députés ont le devoir de respecter l'intérêt général, les principes d'indépendance, d'objectivité, de responsabilité, de probité et d'exemplarité et s'engagent à respecter ces principes énoncés dans le présent code.

Article premier – L'intérêt général

Les députés doivent agir dans le seul intérêt de la nation et des citoyens qu'ils représentent, à l'exclusion de toute satisfaction d'un intérêt privé ou de l'obtention d'un bénéfice financier ou matériel pour eux-mêmes ou leurs proches.

Article 2 – L'indépendance

En aucun cas, les députés ne doivent se trouver dans une situation de dépendance à l'égard d'une personne morale ou physique qui pourrait les détourner du respect de leurs devoirs tels qu'énoncés dans le présent code.

Article 3 – L'objectivité

Les députés ne peuvent intervenir dans une situation personnelle qu'en considération des seuls droits et mérites de la personne.

Article 4 – La responsabilité

Les députés doivent rendre compte de leurs décisions et de leurs actions aux citoyens qu'ils représentent.

À cette fin, les députés doivent agir de manière transparente dans l'exercice de leur mandat.

Article 5 – La probité

Les députés ont le devoir de faire connaître tout intérêt personnel qui pourrait interférer dans leur action publique et prendre toute disposition pour résoudre un tel conflit d'intérêts au profit du seul intérêt général.

Article 6 – L'exemplarité

Chaque député doit promouvoir, dans l'exercice de son mandat, les principes énoncés dans le présent code.

● Jean Gicquel, Professeur émérite, éminent spécialiste du droit parlementaire et des institutions de la Vème République, a été nommé Déontologue de l'Assemblée nationale le 15 juin 2011, à l'unanimité du Bureau, après avoir recueilli l'aval des deux Présidents des groupes d'opposition. Cette nomination permet de donner une application concrète aux décisions, adoptées à l'unanimité lors du Bureau du 6 avril 2011, destinées à prévenir les conflits d'intérêts à l'Assemblée nationale.



Jean Gicquel, Déontologue de l'Assemblée nationale

Cette personnalité est chargée de mettre en place la structure de l'Assemblée qui recevra les déclarations d'intérêts à compter de la prochaine législature et de conseiller dès à présent les députés sur toute situation délicate. Le Déontologue peut en particulier être consulté pour toute question qu'un député pourrait être amené à se poser concernant un éventuel conflit d'intérêts ou le respect des principes contenus dans le code de déontologie. En cas de manquement, il lui revient d'alerter le Bureau qui peut rendre publique cette situation. Le Déontologue peut également se voir confier des études générales sur des questions d'éthique qui peuvent survenir à l'Assemblée. Dans une lettre de mission adressée

le 24 juin 2011, le Président de l'Assemblée nationale lui a ainsi confié la mission de faire des propositions sur la transparence des modalités d'organisation des colloques dans les locaux de l'Assemblée nationale, sur les clubs parlementaires et sur les organismes extra-parlementaires.

Le 22 février 2012, Jean Gicquel a présenté devant le Bureau son premier rapport sur ces trois thèmes. Il a assorti ce rapport de plusieurs préconisations permettant d'améliorer la transparence des liens avec les sociétés de relations publiques organisatrices de colloques, de mieux encadrer les clubs parlementaires et d'évaluer les activités des parlementaires nommés dans les organismes extra-parlementaires. Ce rapport a été mis en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Il appartient au Bureau de décider quelles suites il entend lui donner.

L'adoption de ces dispositions constitue une étape importante de la vie parlementaire. Destinées à écarter tout soupçon de partialité pouvant peser sur la décision politique, elles contribuent à renforcer le lien de confiance indispensable entre les citoyens et leurs représentants. Ce code de déontologie et les règles qui y sont attachées apportent une réponse équilibrée à l'antiparlementarisme croissant dans le pays ; elle permet en effet de tenir compte des spécificités du rôle des parlementaires tout en répondant à une attente des concitoyens.



Institutions et droits du Parlement

Renforcer le rôle du Parlement, adapter l'organisation territoriale et administrative de la France aux nouvelles réalités démographiques, renforcer les droits et garanties des citoyens... Ces dernières années ont été marquées par plusieurs réformes importantes des institutions, au premier rang desquelles la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

L'année 2011 a vu la mise en œuvre concrète de ces réformes avec l'adoption de plusieurs lois permettant leur application : loi tendant à renforcer les moyens du Parlement en matière de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, lois relatives au Défenseur des droits et lois relatives à l'élection des députés et des sénateurs.

Institutions

et droits du Parlement

► Renforcer le pouvoir de contrôle du Parlement

Issue d'une proposition de loi présentée par Bernard Accoyer, la loi du 3 février 2011 vise à conforter le Parlement dans ses fonctions de contrôle du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques, missions explicitement inscrites à l'article 24 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008.

La loi renforce les outils dont disposent les instances permanentes créées par chaque assemblée, tel que le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à l'Assemblée nationale, pour contrôler l'action du Gouvernement ou évaluer des

politiques publiques dont le champ dépasse le domaine de compétence d'une seule commission permanente. Ces instances peuvent ainsi, pour une mission déterminée et une durée maximale de six mois, bénéficier des mêmes prérogatives que les commissions d'enquête. Elles peuvent également proposer de saisir la Cour des comptes d'une demande d'évaluation d'une politique publique.



Claude Goasguen, rapporteur

► Défendre les droits fondamentaux des personnes

La loi organique et la loi du 29 mars 2011 relatives au Défenseur des droits ont précisé le statut de cette nouvelle autorité constitutionnelle de protection des droits et libertés. Elles lui ont attribué un large champ de compétences en lui confiant les responsabilités incombant précédemment au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Commission nationale de déontologie de la sécurité et à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité. Ces textes précisent également les modalités de la saisine du Défenseur

des droits, la composition et le rôle des collèges chargés de l'assister, les modalités de nomination et les pouvoirs de ses adjoints, ses pouvoirs d'information et d'investigation ainsi que les suites qu'il peut donner aux réclamations et le rôle de ses agents et délégués.



Pierre Morel-A-L'Huissier, rapporteur



Une réunion du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Le Défenseur des droits est nommé par le Président de la République après avis des commissions des lois des deux assemblées. Ainsi, le 15 juin 2011, la commission des lois de l'Assemblée a procédé à l'audition de Dominique Baudis avant sa nomination en tant que Défenseur des droits, puis a voté sur cette nomination. La même procédure s'est déroulée au Sénat. Les deux commissions s'étant prononcées favorablement, Dominique Baudis est devenu, le 22 juin 2011, le premier Défenseur des droits. Il a en

cette qualité remis son premier rapport au Président de l'Assemblée nationale le 22 novembre 2011.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, et Dominique Baudis, Défenseur des droits

► Adapter, simplifier et moderniser le code électoral

● Inspirées par une série de préconisations émises par le groupe de travail présidé par Pierre Mazeaud sur la législation relative au financement des campagnes électorales pour les élections législatives, par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques et par la Commission pour la transparence financière de la vie politique, la loi organique 2011-410 du 14 avril 2011 relative à l'élection des députés et des sénateurs et la loi 2011-412 du 14 avril 2011 portant simplification des dispositions du code électoral et relative à la transparence de la vie politique réforment le régime des inéligibilités

● La loi 2011-411 du 14 avril 2011 ratifie l'ordonnance n° 2009-936 du 29 juillet 2009 relative à l'élection de députés par les Français établis hors de France, qui adapte les dispositions électorales de droit commun, dans le cadre du scrutin uninominal majoritaire à deux tours, pour tenir compte des spécificités de cette élection. L'ordonnance a exclu les frais de transport du plafond des dépenses électorales, adapté le calendrier des opérations de vote et permis le recours au vote par correspondance.

Lors de la ratification de cette ordonnance, l'Assemblée a autorisé, à l'initiative du rapporteur, une dérogation au principe du mandataire financier unique et la mise à

ainsi que les dispositions applicables à la propagande électorale, au financement des campagnes et aux déclarations de patrimoine. Leur discussion à l'Assemblée nationale s'est notamment traduite par la création d'une peine d'amende en cas de déclaration de patrimoine incomplète ou mensongère, par le plafonnement des indemnités d'élu local perçues par les ministres au même montant que celui applicable aux parlementaires et par l'instauration d'un droit au compte bancaire pour les mandataires financiers des candidats.

disposition de locaux de l'État pour la tenue de réunions électorales. Sur la proposition du groupe SRC, elle a en outre prévu la participation des députés élus par les Français de l'étranger à l'élection des sénateurs et aux travaux de l'Assemblée des Français de l'étranger.



Charles de La Verpillière, rapporteur



Débats de société

L'Assemblée, en sa qualité d'institution représentant tous les citoyens, est toujours très investie dans les débats de société, dont elle constitue une « caisse de résonance ». L'année 2011 aura été particulièrement riche avec, notamment, la fin du processus de révision des lois de bioéthique et le traitement de sujets qui intéressent les Français au quotidien, comme la prévention routière et la sécurité. D'autres thématiques ont soulevé les passions car elles touchent à des débats d'idées concernant les fondements de la République : la laïcité, la nationalité ou encore la lutte contre la prostitution. Bien sûr, l'Assemblée ne se contente pas de débattre : elle s'attache à réfléchir à des propositions concrètes pouvant se traduire dans la loi.

Débats

de société

► Les grandes orientations de la politique de sécurité intérieure pour les années 2009-2013

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (« LOPPSI II ») du 14 mars 2011 fixe les grandes orientations de la politique de sécurité intérieure pour les années 2009 à 2013 : mutualisation et coopération entre la police et la gendarmerie nationales et modernisation de leurs moyens par le recours accru aux nouvelles technologies et à la police scientifique et technique. Sur le plan financier, la loi programme un budget de 2,5 milliards d'euros sur cinq ans pour la police et la gendarmerie nationales et la sécurité civile.

Le débat parlementaire a permis d'enrichir le texte sur différents points : afin d'améliorer la sécurité routière, la loi instaure ainsi des peines

complémentaires de confiscation obligatoire des véhicules et d'interdiction de conduire un véhicule ne disposant pas d'un système anti démarrage par éthylotest ; elle permet par ailleurs au préfet d'instaurer un « couvre-feu » pour les mineurs de 13 ans entre 23 heures et 6 heures et donne au préfet de police de Paris la responsabilité du maintien de l'ordre public dans les départements de Paris, des Hauts de Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

► Que faire pour garantir la sécurité à l'école ?

Invité à rendre compte de l'action du Gouvernement un an après les États généraux de la sécurité à l'école qui s'étaient tenus en avril 2010, Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, auditionné le 3 mai 2011 par la commission des affaires culturelles, a détaillé la mise en œuvre des cinq axes de cette action : amélioration des outils de mesure, sécurisation des établissements scolaires, formation des enseignants, refonte des procédures et des sanctions disciplinaires, encouragements à l'innovation.

Les mesures mises en avant concernent notamment la création d'équipes

mobiles de sécurité, la désignation d'un correspondant « sécurité-école » dans chaque établissement, la réduction des exclusions et l'autonomie accrue donnée aux établissements les plus sensibles.

Les échanges avec les membres de la commission ont également porté sur la problématique du harcèlement scolaire et sur les moyens mis à la disposition de l'éducation nationale, en termes de nombre de postes et de formation initiale des enseignants.

► Contraception des mineures : un paradoxe à dépasser

Si l'anonymat et la gratuité de l'accès à la contraception d'urgence et à l'IVG sont garantis aux mineures, elles ne bénéficient pas d'un accès à une méthode contraceptive régulière. Ce paradoxe a pour conséquence un taux d'IVG des mineures en augmentation constante et un recours croissant à la contraception d'urgence avec plus de 350 000 comprimés délivrés en 2009. Le rapport de la délégation aux droits des femmes, présenté par Bérengère Poletti le 17 mai 2011,

préconise la mise en place d'un accès anonyme et gratuit des mineures à la contraception régulière. Parallèlement, la mission d'éducation à la sexualité confiée à l'Éducation nationale devrait être renforcée, des campagnes d'information à destination des jeunes et de leurs parents généralisées et la formation des professionnels de santé en gynécologie médicale et en orthogénie redéfinie.



► L'Assemblée déclare son attachement aux principes de laïcité et de liberté religieuse

Déposée par Jean-François Copé, Christian Jacob et plusieurs de leurs collègues du groupe UMP, la proposition de résolution adoptée par l'Assemblée le 31 mai 2011 sur le respect des principes de laïcité et de liberté religieuse partait du constat que le principe de laïcité subit, depuis quelques années, des remises en cause avec des risques d'intégrisme et d'extrémisme. Le texte formule quatorze demandes parmi lesquelles : l'élaboration d'un code de la laïcité et de la liberté religieuse ; le refus des revendications communautaristes ou religieuses visant à s'affranchir des

règles communes ; le développement de la pédagogie de la laïcité ; l'application du principe de laïcité aux collaborateurs occasionnels du service public ; le respect d'une certaine neutralité religieuse dans les entreprises ; la clarification et l'aménagement du régime de financement de la construction et de l'entretien des lieux de culte.

La résolution a été adoptée malgré l'opposition du groupe SRC, qui a estimé qu'en évoquant la liberté religieuse plutôt que la liberté de conscience, elle affaiblissait la laïcité.



Eric Ciotti, rapporteur



Delphine Batho, rapporteure sur l'application de la loi



Une réunion de la commission des affaires culturelles



Bérengère Poletti, rapporteure



Christian Jacob, co-auteur de la proposition de résolution

► Immigration, intégration et nationalité

La loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité vise à mieux prendre en compte les efforts d'intégration du migrant, pour le maintien sur le territoire comme pour l'accès à la nationalité.

L'Assemblée nationale a souhaité préciser que lors de son acquisition de la nationalité française, l'intéressé doit désormais indiquer les nationalités qu'il possède déjà, celles qu'il conserve et celles auxquelles il renonce. En cas de placement en rétention d'un étranger, dont la durée maximale est portée de 32 jours à 45 jours, le juge administratif statue avant le juge des

libertés et de la détention. L'Assemblée nationale a en outre prévu la centralisation en un organisme unique des demandes d'aide médicale de l'État. Elle a précisé que la délivrance d'une carte de séjour temporaire à un « étranger malade » est subordonnée, sauf circonstance humanitaire exceptionnelle, à l'absence d'un traitement approprié dans le pays d'origine. Par ailleurs, le séjour de moins de trois mois des Européens peut être limité, notamment s'ils deviennent une charge déraisonnable pour le système d'assurance sociale.



Sandrine Mazetier, rapporteure sur la mise en application de la loi

► Réflexions sur la nationalité française au XXI^e siècle

Qu'est-ce qui pousse un individu à vouloir devenir Français ? Comment faire pour qu'il se sente partie d'une communauté d'histoire, de valeurs et de destin ? La mission d'information de la commission des lois sur le droit de la nationalité en France, présidée par Manuel Valls, s'appuie sur la conception française de la Nation. Le rapport, présenté le 29 juin 2011 par Claude Goasguen, propose 19 pistes de réflexion susceptibles d'inspirer des évolutions du droit de la nationalité. Distinguée de la citoyenneté, la nationalité y est redéfinie comme

un acte d'adhésion aux valeurs et à la mémoire d'une nation. Étrangère à toute automaticité, elle implique un engagement manifestant un sentiment d'appartenance au « roman national ».



Manuel Valls, président, Claude Goasguen, rapporteur



► Toxicomanies : rejeter la fatalité, renouveler les stratégies

À la suite d'une centaine d'auditions et de plusieurs déplacements, la mission d'information de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les toxicomanies dresse un diagnostic précis de la situation actuelle et appelle à une inflexion de la stratégie publique de lutte contre la toxicomanie dans le sens d'un volontarisme et d'un pragmatisme accrus. Le rapport du 30 juin 2011 présenté par Françoise Branget propose notamment l'amélioration de la prévention dès le plus jeune âge, une offre de soins et de prise en charge

plus variée et une meilleure formation en addictologie des professionnels de santé. Si elle soutient l'amélioration des modalités de mise en œuvre des traitements de substitution aux opiacés et des programmes d'échange de seringues en milieu carcéral, la mission rejette l'expérimentation de centres d'injection supervisés et confirme l'interdit de toute consommation illicite de stupéfiants.



Françoise Branget, rapporteure

► La nouvelle révision des lois bioéthiques

● Loi du 7 juillet 2011 relative à la bioéthique

La révision de la loi bioéthique était prévue par la loi du 4 août 2004, qui comportait une clause de révision à l'issue de 5 ans. La discussion du projet de loi a donné lieu à d'intenses débats sur des sujets multiples tels que la gestation pour autrui, la levée de l'anonymat du don de gamètes, l'élargissement des possibilités de recourir à la procréation médicalement assistée (PMA), le transfert d'embryon post mortem et le régime juridique de la recherche sur l'embryon.

A l'issue de deux lectures dans chaque

assemblée, il a été décidé de supprimer les dispositions du projet permettant de lever l'anonymat du don de gamètes, de maintenir le principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon, avec cependant des possibilités de dérogation, de permettre aux couples dont l'infertilité est pathologique le recours à la PMA, de faciliter le don d'ovocytes en l'étendant aux femmes nullipares, d'autoriser la technique de vitrification ovocytaire et de prévoir une clause de révision de la loi dans un délai maximum de sept ans après son application.



Commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la bioéthique - audition de René Frydman - Alain Claeys, président, et Jean Leonetti, rapporteur, le 13 janvier 2011



► Circulation routière : nos vies entre nos mains

Avec près de 4 000 morts chaque année sur les routes et environ 100 000 blessés, les accidents de la circulation constituent incontestablement un fléau pour la France.

La mission d'information relative aux causes des accidents de la circulation et à la prévention routière, créée en mai 2011 par la Conférence des Présidents, a réalisé un véritable audit sur les questions de prévention et de sécurité routières. Sous la présidence d'Armand Jung, elle a entendu plus de 160 personnes. Son rapport, présenté le 19 octobre 2011 par Philippe Houillon, dresse un

panorama complet des données les plus récentes en matière d'accidents de la route et propose une analyse précise de leurs différentes causes. Il formule ensuite 39 propositions pour combattre durablement la mortalité sur les routes. Ses préconisations articulent sanctions et allègements, action politique et symbole, afin de créer un nouvel environnement plus propice à la sécurité routière et incitant à davantage de responsabilité individuelle.

► Lutte contre la prostitution : une prise de position unanime de l'Assemblée

La mission d'information sur la prostitution en France, créée par la commission des lois et présidée par Danielle Bousquet, s'était donné un double objectif : dresser un état des lieux de la prostitution aujourd'hui et des politiques publiques engagées dans ce domaine ; réfléchir à la prostitution et à sa légitimité dans notre société. À l'issue de plus de 200 auditions, tenues la plupart du temps à huis clos pour libérer la parole, la mission a conclu que, à l'aune des grands principes de notre société que sont la non patrimonialité et l'intégrité du corps humain et l'égalité entre les sexes, la prostitution devait être considérée comme une forme de violence. Le rapport, présenté par Guy Geoffroy

le 13 avril 2011 formule trente propositions tendant notamment à responsabiliser et pénaliser les clients, mieux accompagner les personnes prostituées et systématiser la lutte contre la traite et le proxénétisme.

À la suite de ces travaux, une résolution sur la prostitution, soutenue par l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale, a été adoptée le 6 décembre 2011. Ce texte réaffirme la position abolitionniste qui est celle de la France depuis la ratification, en 1960, de la Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui.

► Formation et recrutement des enseignants : comment améliorer la réforme ?

Créée le 16 février 2011 par la commission des affaires culturelles et de l'éducation, la mission d'information sur la formation initiale et les modalités de recrutement des enseignants a souhaité dresser un premier bilan de la mise en oeuvre de la réforme dite de la maîtrise. L'objectif poursuivi par la réforme – améliorer la formation initiale des futurs enseignants et leur faire acquérir une plus grande qualification universitaire et professionnelle – est consensuel, mais ses modalités de mise en oeuvre ont fait l'objet de critiques presque unanimes. Le rapport, présenté par

Jacques Gasperrin le 7 décembre 2011, esquisse un nouveau schéma du système de formation initiale et de recrutement des enseignants. Les dix-huit propositions visent, pour l'essentiel, à prévoir une meilleure articulation de la formation académique, de la formation professionnelle et du concours, un accompagnement social renforcé des étudiants se destinant au métier d'enseignant et un meilleur encadrement des professeurs débutants.



Armand Jung, président,
Philippe Houillon,
rapporteur



Remise du rapport
d'information sur la
prostitution en France à
Bernard Accoyer par
Danielle Bousquet,
présidente,
et Guy Geoffroy,
rapporteur



Jacques Gasperrin, rapporteur



Social

L'actualité sociale en 2011 et au début de l'année 2012 a été intense et l'Assemblée ne s'est pas dérobée. Elle a abordé des sujets aussi divers que la parité entre les hommes et les femmes, l'hébergement d'urgence, le handicap, les aides aux quartiers défavorisés, la lutte contre la fraude sociale.

Les députés ont étudié ce qui se fait en Europe afin d'évaluer les points forts et les points faibles de la France en matière sociale, notamment au regard de l'objectif européen de réduction de la pauvreté.

Social

► Où en est l'égalité entre les hommes et les femmes ?



Marie-Jo Zimmermann, Présidente de la délégation aux droits des femmes et rapporteure



Jean-François Copé, co-auteur de la proposition de loi



Martine Billard, membre de la délégation aux droits des femmes

● La loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, issue d'une proposition de loi déposée par Jean-François Copé, Marie-Jo Zimmermann et plusieurs de leurs collègues, part du constat d'une présence insuffisante des femmes dans les instances dirigeantes des grandes sociétés cotées et publiques. En 2009, les femmes n'occupaient en effet que 8 % des sièges des conseils d'administration ou de surveillance parmi les 500 plus grandes sociétés françaises.

● Présentée par Christian Jacob, Jean-François Copé, Pierre Lequiller, Marie-Jo Zimmermann et Guy Geoffroy, la résolution sur l'égalité entre les femmes et les hommes en 2011 a été adoptée par l'Assemblée nationale le 22 mars 2011. Ce texte exprime les réflexions d'un groupe de travail composé de députés de l'UMP et de la CDU/CSU chargé de proposer une approche commune de l'égalité entre les femmes et les hommes en France et en Allemagne. Cinq axes ont été privilégiés : faire de la lutte contre les inégalités de rémunération une priorité des politiques publiques ; inciter les jeunes, et spécialement les jeunes filles, à choisir leur orientation indépendamment des valeurs traditionnellement féminines ou masculines attachées aux différents métiers ; encourager la présence des femmes à tous les postes de responsabilité ; faire en sorte que les contraintes liées à l'éducation des

La loi prévoit notamment qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40 % dans les sociétés anonymes cotées et, à l'issue de la prochaine assemblée générale ayant à statuer sur des nominations, dans les sociétés anonymes qui, pour le 3^e exercice consécutif, dépassent certains seuils (500 salariés et un chiffre d'affaires ou un bilan de 50 millions d'euros).



Catherine Coutelle, membre de la délégation aux droits des femmes

enfants ne soient plus taboues dans les entreprises ; réaffirmer, enfin, le caractère inadmissible des violences faites aux femmes.



Réunion de la délégation aux droits des femmes

► Pour une meilleure prise en compte des handicaps

L'Assemblée a tenu, à la demande du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche, un débat sur la politique du handicap le 17 février 2011. Cette discussion a été l'occasion de dresser le bilan de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et du plan handicap 2008-2012. Les députés ont également débattu du fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, du niveau de l'AAH – qui concerne aujourd'hui près de 900 000 personnes –, du problème de l'accessibilité à tous les bâtiments, de l'aide à domicile, de l'obligation d'un quota d'embauche de 6 % de personnes en situation de handicap et de la définition même du handicap.



► Comment lutter contre la fraude sociale ?

Malgré le développement des instruments de lutte contre la fraude sociale ces dernières années, celle-ci est estimée entre 8 et 15,8 milliards d'euros pour les prélèvements, et entre 2 et 3 milliards d'euros pour les prestations. Le rapport de la mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) présenté le 29 juin 2011 par Dominique Tian, montre que la politique de lutte contre la fraude sociale présente encore des faiblesses : le pilotage national, notamment par les caisses nationales, est insuffisant, certains chantiers – comme la mise en place de certains croisements de fichiers – prennent du retard, la complexité de la législation sociale et, paradoxalement, la volonté de simplification facilitent parfois la

tâche des fraudeurs, les moyens dont disposent les caisses locales sont insuffisants et les contrôles sur les assurés et les sanctions prononcées sont trop rares. Le rapport développe plusieurs axes d'action prioritaire afin de faire de la politique de lutte contre la fraude sociale une des priorités des pouvoirs publics.



La MECSS lors d'une audition



Dominique Tian, rapporteur

► Les politiques sociales en Europe



Valérie Rosso-Debord, rapporteure

● Le rapport de la commission des affaires européennes sur les politiques de la dépendance en Europe présenté le 13 juillet 2011 par Valérie Rosso-Debord, compare la manière dont les différents pays mènent une politique en faveur des personnes âgées dépendantes. Les politiques menées sont à l'origine assez diverses, mais tendent à se rapprocher en raison de la nécessité de faire face, grâce à des mesures voisines, au même défi de l'augmentation du nombre. Le rapport présente ensuite les mesures prises par trois de nos partenaires, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, avant d'exposer les principales solutions mises en œuvre pour répondre aux questions majeures : le financement, la prévention et la définition de

la dépendance, la garantie de la dignité, le choix entre l'hébergement et le placement en institution et la coordination entre les différents acteurs.



Michel Heinrich, rapporteur

● Le rapport du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) sur la performance des politiques sociales en Europe, présenté le 15 décembre 2011 par Michel Heinrich et Régis Juanico, souligne les points forts et les points faibles de la France en matière sociale, notamment au regard de l'objectif européen de réduction de la pauvreté. S'inspirant d'autres pratiques européennes, les rapporteurs proposent plusieurs mesures visant à améliorer le pilotage des politiques sociales et à mieux s'appuyer sur les outils de l'Europe sociale. Au regard des bonnes pratiques observées dans d'autres pays européens, ils formulent des recommandations pour améliorer l'efficacité de la politique de l'emploi et de la politique familiale, notamment pour créer les conditions d'un meilleur équilibre des temps professionnels et familiaux.

Le rapport s'appuie sur deux études comparatives portant sur cinq pays européens (Allemagne, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède). Plus de quatre-vingts personnes ont été entendues par les rapporteurs.



Régis Juanico, rapporteur

► Évaluation des aides aux quartiers défavorisés

En application du Règlement de l'Assemblée nationale, les rapporteurs du Comité d'évaluation et de contrôle sont chargés de suivre la mise en œuvre, notamment par le Gouvernement, des conclusions qu'ils ont pu formuler. Dans cette perspective, François Goulard et François Pupponi, rapporteurs sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés, ont établi le 17 novembre 2011 un bilan des décisions prises au regard des constats et recommandations émises dans leur rapport initial. Ce bilan porte sur les crédits nationaux dédiés à la politique de la ville, la mobilisation des crédits de droit commun étatiques et locaux

en faveur des quartiers défavorisés, la gouvernance de la politique de la ville tant au niveau national qu'au niveau local, la rénovation urbaine et enfin sur les dispositions nouvelles en matière d'évaluation de la politique de la ville.



François Pupponi, rapporteur



François Goulard, rapporteur

► Politique d'hébergement d'urgence : une évaluation en collaboration avec la Cour des comptes

Danièle Hoffman-Rispal et Arnaud Richard ont été chargés par le Comité d'évaluation et de contrôle d'étudier la politique d'hébergement d'urgence. Leur rapport, présenté le 26 janvier 2012, s'appuie sur une étude de la Cour des comptes, présenté par son Premier président, Didier Migaud, lors de son audition par le CEC le 15 décembre 2011, sur une enquête par questionnaire réalisée auprès d'une trentaine de conseils généraux, et sur les enseignements tirés de déplacements au cours desquels ont été privilégiées les visites des centres et établissements accueillant les personnes sans domicile.

public efficace, garantissant l'égalité de traitement, l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge des personnes sans domicile. Il s'agit aussi de promouvoir le « logement d'abord », qui doit permettre l'accès au logement, dès que possible et accompagné socialement, de ces personnes.

Les rapporteurs souhaitent conforter la « refondation » en cours de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées. Cette refondation doit conduire à la mise en place d'un service



Une réunion du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) - audition de Didier Migaud - salle Lamartine



Santé

Tirer les leçons du passé

Après une année 2010 marquée par le scandale du Médiateur, la sécurité sanitaire a représenté en 2011 un enjeu majeur pour les députés. La commission des affaires sociales a créé deux missions d'information destinées à tirer les enseignements de ce drame. Dans la continuité de ces travaux, l'Assemblée nationale a adopté en fin d'année une loi « relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ».

Mais ce sujet n'a pas monopolisé les débats : les députés se sont notamment penchés sur le principe de précaution, l'un des thèmes de travail retenus cette année par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC), et sur la situation des personnes atteintes de pathologies psychiatriques.

Santé

Tirer les leçons du passé

► Tirer les enseignements de l'affaire du Médiateur

● La mission d'information sur le Médiateur et la pharmacovigilance, constituée par la commission des affaires sociales en janvier 2011, a analysé les défaillances d'un système de contrôle du médicament, jugé comme l'un des plus performants au monde, mais qui a cependant conduit, en 2010, à un véritable drame de santé publique. Le rapport, présenté par Jean-Pierre Door le 22 juin 2011, propose un nouveau dispositif qui puisse prévenir la répétition d'un tel échec et souligne la nécessité de changer les façons de travailler des autorités de santé. Sont ainsi préconisées une évolution des règles de mise

Une réunion de la mission d'information

● Toujours à la suite du drame du Médiateur, et dans la continuité des travaux du Comité d'évaluation et de contrôle sur les autorités administratives indépendantes, la commission des affaires sociales a décidé de réfléchir à la pertinence du dispositif des agences sanitaires. Le rapport de la mission d'information sur les agences sanitaires, présenté par Yves Bur le 6 juillet 2011, estime que si ces agences présentent une valeur ajoutée indéniable, leur ensemble est devenu complexe et propice aux conflits d'intérêts. Pour rétablir la confiance et renforcer leur crédibilité, il propose de regrouper certaines de leurs missions – comme la régulation des produits sanguins ou l'expertise de la gestion des risques – mais aussi

sur le marché des médicaments ainsi qu'une réorganisation de la pharmacovigilance, afin de redonner à tous les protagonistes du système de santé confiance en celui-ci. Les 55 propositions du rapport visent à encourager un nouvel état d'esprit chez tous les acteurs du système de santé, sachant que le médicament, outil de progrès, ne sera jamais un produit de consommation comme un autre.



de conforter leur indépendance notamment en généralisant un système de gouvernance constitué d'un conseil d'administration, d'un conseil scientifique, d'un conseil d'orientation, d'une commission de déontologie et d'un médiateur. La mission suggère également d'améliorer l'information en créant un portail Internet « Santé et sécurité sanitaire ». Enfin, elle recommande de rénover la tutelle et de renforcer le contrôle parlementaire.



Jean-Pierre Door, rapporteur



Yves Bur, rapporteur

● Destinée à rétablir la confiance des Français dans la pharmacovigilance, la loi du 29 décembre 2011 sur le renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé marque une réforme ambitieuse du système articulée autour des axes suivants : améliorer la gouvernance et l'indépendance des institutions ; consolider un dispositif de pharmacovigilance obsolète ; mieux former et informer les professionnels de santé ; réévaluer régulièrement la balance des bénéfices et des risques de la pharmacopée ; responsabiliser les industries pharmaceutiques et remettre les patients au cœur du système.

► Où en est l'application du principe de précaution ?

● Le 17 novembre 2011, Alain Gest et Philippe Tourtelier, rapporteurs du Comité d'évaluation et de contrôle, ont présenté un rapport de suivi de l'application des conclusions formulées le 8 juillet 2010 dans leur rapport d'information sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'article 5 de la Charte de l'environnement relatif à l'application du principe de précaution. Ce second rapport met en évidence la permanence de difficultés déjà soulevées, telles que l'ambiguïté fréquente entre des situations de prévention et de précaution, ainsi que la

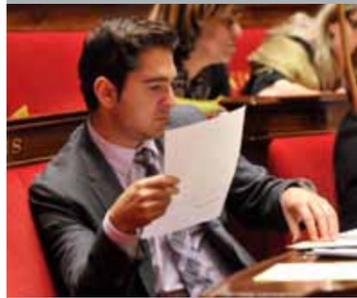
Le texte initial a été profondément enrichi par les députés, notamment sur la prévention des conflits d'intérêts, la transparence des travaux des agences sanitaires, la création d'un statut protecteur pour les « donneurs d'alerte » et la prise en compte des traitements thérapeutiques existants dans la détermination du taux de remboursement des médicaments.



prépondérance du domaine sanitaire parmi les champs susceptibles d'être concernés par le principe de précaution. À ce stade, un dialogue interministériel paraît nécessaire pour progresser dans la mise en œuvre pratique et opérationnelle d'un régime de précaution. Au vu des enjeux et des réponses apportées par le Gouvernement, les rapporteurs concluent à l'opportunité d'une initiative parlementaire.



Alain Gest et Philippe Tourtelier, rapporteurs



Arnaud Robinet, rapporteur

● À la suite des travaux du Comité d'évaluation et de contrôle, l'Assemblée a adopté, le 1er février 2012, une résolution sur l'application du principe de précaution, avec l'avis favorable du Gouvernement et le soutien des deux principaux groupes. Les échanges ont mis en évidence plusieurs constats partagés portant notamment sur l'irrationalité et la précipitation qui entourent fréquemment la gestion des risques. Le débat a été l'occasion de réaffirmer la nécessité du respect du principe de précaution – principe de prudence mais aussi principe d'action, qui doit

faire partie intégrante de la démarche scientifique – et les objectifs d'une procédure rationalisée de gestion des risques émergents incertains.



Guy Lefrand, rapporteur

► Soins psychiatriques : protéger les personnes, garantir les droits

● Tout en rappelant que les soins libres doivent rester la norme (amendement de Jacqueline Fraysse), la loi du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge prévoit une nouvelle procédure d'admission en soins sans consentement « en cas de péril imminent » et introduit la possibilité de mettre en œuvre des soins ambulatoires sans consentement. Elle renforce les conditions de modification ou d'arrêt des soins des patients jugés potentiellement les plus dangereux (irresponsables pénaux, malades difficiles), qui bénéficient cependant d'un « droit à l'oubli » (amendement du rapporteur Guy Lefrand). Enfin, suite à la décision du Conseil constitutionnel du 26 novembre 2010, la loi instaure un contrôle du juge des libertés et de la détention sur toutes

les mesures d'hospitalisation sans consentement, dans les quinze jours suivant l'admission en soins puis tous les six mois ; une saisine automatique du juge en cas de désaccord entre le psychiatre et le préfet sur la poursuite des soins a également été introduite à l'initiative du rapporteur.



Jacqueline Fraysse, membre de la commission des affaires sociales



Culture et communication

Les progrès technologiques en matière de communication, rapides et incessants, imposent au Parlement de contrôler en permanence l'adaptation de la législation aux nouvelles possibilités qu'ils offrent mais aussi aux nouveaux risques qu'ils comportent. En 2011, les députés se sont plus particulièrement penchés sur la place de l'individu dans la révolution numérique et sur les moyens de protéger ses droits et sa vie privée. Ils ont également fait le point sur le passage à la télévision numérique, s'intéressant notamment à son accessibilité par tous et partout. Dans le domaine de la culture, ils ont exploré l'avenir du livre dans l'ère numérique et examiné les problèmes juridiques que pose la numérisation de l'écrit, notamment au regard des droits d'auteur. Ils ont enfin dressé le bilan de la réforme de l'Audiovisuel extérieur français, dans un contexte marqué par de lourds conflits internes.

Culture et Communication

► Révolution numérique : comment protéger les droits et la vie privée des personnes ?

● Comment bénéficier du formidable espace de communication, d'information et de liberté que représente Internet tout en protégeant les droits et la vie privée des individus ? Telle est la question à laquelle devait répondre la mission d'information sur les droits de l'individu dans la révolution numérique, commune à la commission des lois et à la commission des affaires culturelles. Dans son rapport présenté le 22 juin 2011 par Patrice Verchère et Patrick Bloche, la mission invite en premier lieu les acteurs du numérique, en particulier les plus puissants d'entre eux, à respecter les individus, notamment les mineurs, en les informant et en leur donnant les moyens d'effectuer, en

pleine connaissance de cause, des choix concernant l'utilisation de leurs données personnelles. L'éducation au numérique est, dans cette perspective, un enjeu essentiel. L'accès à Internet est également considéré comme un droit à protéger. Pour cela, la mission en appelle à la réduction de toutes les fractures numériques qu'elles soient territoriales, sociales ou générationnelles. La neutralité du Net doit enfin être préservée. En conclusion, les rapporteurs estiment que l'univers numérique peut tout à fait être un lieu d'épanouissement des droits de l'individu pour peu que chacun puisse s'y orienter.

► Où en est la télévision numérique ?

● Avec le passage au tout numérique de la diffusion de la télévision en Ile-de-France le 8 mars 2011, le grand basculement de la couverture du territoire par la télévision numérique terrestre (TNT) a connu une étape majeure, les deux tiers de la population métropolitaine étant concernés à huit mois de l'échéance qui avait été fixée au 30 novembre 2011. L'audition par la commission des affaires culturelles, le 15 mars 2011, de Michel Boyon, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de Nicolas About et Alain Méar, membres du CSA, et de Louis de Brossia, président de France Télé Numérique, a permis aux députés d'interroger les deux instances

responsables de ce basculement sur la bonne application des lois de mars 2007 – qui a organisé ce passage – et de 2009 –, qui a notamment prévu des mesures permettant d'éviter la « fracture numérique ». Les réponses données par les intervenants ont montré la maîtrise du processus sur le plan technique, la bonne performance du dispositif de communication mais aussi la persistance de difficultés localisées de réception du signal numérique. Par ailleurs, les échanges ont souligné que l'achèvement de la couverture du territoire par la TNT n'épuise pas les questions liées au paysage audiovisuel et au nombre de chaînes disponibles.



La mission d'information



Patrick Bloche, rapporteur



Patrice Verchère, rapporteur



● Corinne Erhel et Laure de La Raudière ont présenté le 6 décembre 2011 un rapport sur la mise en application de la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, destinée à faciliter la transition vers la télévision numérique et à prévenir l'apparition d'une fracture numérique dans le très haut débit. Le rapport analyse dans le détail le processus de déploiement des réseaux de communications électroniques fixes à très haut débit et formule des pistes de réflexion, concernant notamment l'articulation des investissements publics et privés, la gouvernance et le financement.



Corinne Erhel, rapporteure



Laure de La Raudière, rapporteure

► L'avenir du livre dans l'ère numérique

● La question de l'accès au livre sous forme numérique recouvrant des aspects divers et particulièrement complexes, les commissions des affaires culturelles et des affaires européennes ont souhaité organiser, le 26 janvier 2011, une table ronde réunissant les différents acteurs de la numérisation de l'écrit. Les échanges entre les députés et les intervenants représentant les auteurs, les éditeurs, les bibliothèques, les libraires, Google France et les pouvoirs publics ont permis d'évoquer les aspects patrimoniaux, avec la numérisation des fonds, les aspects économiques avec la préservation de la filière de l'édition et de la librairie, les aspects juridiques avec les incidences sur le droit d'auteur de l'entrée dans l'ère numérique, et les aspects européens avec les actions de l'Union européenne dans ce domaine. Plusieurs questions clés ont émergé

comme la fixation d'un prix unique pour le livre numérique – à l'instar du livre papier depuis la « loi Lang » de 1981 –, la sauvegarde de la propriété intellectuelle sur les livres face aux accords conclus entre Google et certaines bibliothèques pour numériser des ouvrages sans le consentement des ayants droit et le devenir des acteurs traditionnels de la filière, dans un contexte de concurrence perçue comme non équitable lorsqu'elle est le fait de plates-formes de distribution transnationales telles qu'Amazon.



La table ronde sur la numérisation



● Issue d'une proposition de loi déposée dans les mêmes termes à l'Assemblée nationale et au Sénat, la loi du 26 mai 2011 relative au prix du livre numérique répond à la nécessité ressentie par les ayants droit de conserver la maîtrise du prix du livre sur support numérique afin d'éviter les dérives du type de celles du marché de la musique.

Cette loi définit le livre numérique comme une œuvre de l'esprit créée par un ou plusieurs auteurs et à la fois commercialisée sous forme numérique et publiée sous forme imprimée ou susceptible d'être imprimée. Elle étend ensuite aux livres numériques le dispositif de la « loi Lang » de 1981 selon lequel ce sont les éditeurs qui fixent le prix de vente du livre au

public. S'agissant de la distribution, la loi impose que le prix fixé par l'éditeur soit respecté par la totalité des personnes proposant des offres de livres numériques aux acheteurs situés en France, même si ces personnes ressortent d'un ordre juridique étranger. Enfin, pour la première fois, la loi dispose que le contrat d'édition doit prévoir une rémunération juste et équitable des auteurs pour l'exploitation d'un livre numérique.



► Quelle place pour l'audiovisuel sur Internet ?

● Organisée par la commission des affaires culturelles en écho au débat public sur les enjeux de la « télévision connectée », une table ronde sur les enjeux de l'émergence des nouveaux acteurs de l'audiovisuel sur Internet a réuni, le 8 juin 2011 les représentants des grands groupes privés de télévision (TF1, Canal +, M6, Bolloré Média, NRJ Group et Nextradio) ainsi que du CSA pour échanger avec les députés sur le triple basculement à l'œuvre dans le paysage audiovisuel français : passage au tout numérique avec multiplication des écrans, consommation de la télévision sous forme délinéarisée, ouverture du champ concurrentiel à des opérateurs transnationaux sur internet.

Les représentants des chaînes privées ont affirmé leur conviction commune que ces mutations constituent une chance et une opportunité pour le secteur de la télévision mais que la question de l'environnement réglementaire se posera de manière

aiguë compte tenu de l'émergence des acteurs de l'Internet. La contribution des chaînes de télévision au financement de la création audiovisuelle est un des points majeurs de cette question. Les avis divergent sur la nécessité ou non d'élargir le spectre des chaînes disponibles sur la télévision numérique terrestre (TNT) et sur les capacités du marché publicitaire à absorber les mutations sans remettre en cause le développement des chaînes existantes qui, lorsqu'elles sont gratuites, dépendent de leurs ressources publicitaires.



► Réforme de l'audiovisuel extérieur de la France

● La création en 2008 d'un audiovisuel extérieur de la France unifié était censée mettre un terme à la dispersion des opérateurs et à la défaillance de pilotage stratégique par l'État. Consacrée par la loi en mars 2009, la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France (AEF) avait pour objectifs d'améliorer la cohérence et l'efficacité de la politique audiovisuelle extérieure et de mettre en place des synergies entre ses trois principaux opérateurs : TV5 Monde, RFI et France 24. Malheureusement, la mise en œuvre de cette réforme a été obérée par de graves problèmes de gouvernance qui ont conduit les commissions des affaires culturelles et des affaires étrangères à créer une mission d'information commune.

chef de file. Dans leur rapport présenté le 6 mars 2012, ils suggèrent de renforcer les liens entre l'AEF et France Télévisions et Radio France. En revanche, ils ne partagent pas la même vision sur la fusion en cours de France 24 et RFI.



Didier Mathus et Christian Kert, rapporteurs

Celle-ci a notamment auditionné les dirigeants de l'AEF engagés dans un conflit personnel, mais aussi l'ensemble des parties concernées par le projet de fusion entre France 24 et RFI. Au terme de leurs travaux, les rapporteurs Christian Kert et Didier Mathus s'accordent sur le constat de la persistance du défaut de pilotage et de vision stratégique ainsi que sur la nécessité de déterminer un ministère



L'audition de Christine Ockrent, Directrice générale déléguée de la société Audiovisuel extérieur de la France



Justice et droit

Protéger les citoyens tout en préservant les droits et garanties reconnus aux mis en cause, telle est la double préoccupation qui anime les travaux des députés en matière de justice.

En 2011, ils ont réfléchi aux moyens de rapprocher la justice des citoyens, en adoptant un rapport d'information sur l'amélioration de l'accès au droit et à la justice et une loi mettant en place la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale. Ils ont également réformé les droits de la personne gardée à vue en lui permettant notamment d'être assistée d'un avocat dès la première heure et adopté une loi de programmation visant à améliorer la rapidité et l'effectivité des peines.

L'année 2011 a enfin vu l'achèvement de deux séries de travaux ouverts au début de la législature avec la publication des deux derniers rapports de la mission d'information sur l'exécution des peines et l'adoption des troisième et quatrième lois de simplification du droit.

Justice et droit

► Rapprocher la justice des citoyens

● Après l'audition de 57 personnes représentant tous les acteurs concernés par la problématique de l'accès au droit et un déplacement au tribunal de grande instance de Bobigny, dans un département où une grande partie des habitants est confrontée à de nombreuses difficultés économiques et sociales, la mission d'information en vue d'améliorer l'accès au droit et à la justice a établi un état des lieux, tant au plan juridique que financier, et défini dans quelle mesure et à quelles conditions les justiciables peuvent accéder aux informations juridiques pertinentes

● La loi du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs institue le tribunal correctionnel dans sa formation citoyenne, composé de trois magistrats professionnels et de deux citoyens assesseurs, chargés de juger les délits d'atteintes aux personnes punis d'une peine d'emprisonnement à cinq ans. En matière de justice criminelle, elle diminue le nombre de jurés composant la cour d'assises en première instance et en appel et institue la motivation des arrêts de

et nécessaires à la défense de leurs droits. Le rapport présenté par Philippe Gosselin et George Pau-Langevin le 6 avril 2011 propose également une évaluation du dispositif d'assurance de protection juridique au regard notamment des dispositions de la loi n° 2007-210 du 19 février 2007, ainsi que des dispositifs organisant l'aide aux victimes.



condamnation. En matière de justice des mineurs, elle crée un dossier unique de personnalité ainsi qu'une nouvelle procédure de convocation par officier de police judiciaire afin de comparaître devant le tribunal pour enfants. La loi institue enfin, pour le jugement de certains mineurs récidivistes, un tribunal correctionnel pour mineurs.



Philippe Gosselin,
rapporteur



George Pau-Langevin,
rapporteur



Sébastien Huyghe,
rapporteur



Dominique Raimbourg,
rapporteur sur l'application
de la loi

► Renforcer les droits des personnes en garde à vue

La loi du 14 avril 2011 a réformé l'encadrement de la garde à vue, devenu insuffisant au regard des standards constitutionnels et européens tels qu'ils résultaient des décisions du Conseil constitutionnel et de la Cour de cassation rendues en 2010. Ainsi, les cas dans lesquels il peut être recouru à la garde à vue et les mesures de contrainte dont la personne gardée à vue peut faire l'objet sont définis plus strictement. Les droits de la personne gardée à vue sont également renforcés, avec la possibilité d'être assistée par un avocat dès le début de la garde à vue, l'avocat pouvant désormais consulter

le procès-verbal de notification du placement en garde à vue et assister aux auditions. Des règles spécifiques ont été prévues pour les infractions terroristes ou relevant de la criminalité organisée.



Philippe Gosselin,
rapporteur

► Exécution des peines : l'urgence d'une réaction

● La mission d'information de la commission des lois sur l'exécution des décisions de justice pénale, pour la troisième étape de ses travaux concernant les personnes majeures, a souhaité dresser un bilan de la situation. Le rapport présenté le 16 février 2011 par Étienne Blanc estime qu'en dépit des efforts réalisés ces dix dernières années, celui-ci n'est pas satisfaisant. Les peines, lorsqu'elles sont effectivement exécutées, le sont le plus souvent tardivement, ce qui fait perdre son sens et sa crédibilité à la décision de justice, tant pour les condamnés que pour les victimes. En

outre, les statistiques disponibles font apparaître une dégradation sensible de l'exécution des peines ces dernières années mais n'offrent qu'une vision lacunaire et imparfaite de la situation. L'application Cassiopée – en cours de déploiement dans les juridictions – devrait permettre d'y voir plus clair.



Étienne Blanc,
rapporteur

● Desoncôté, Michel Zumkeller, chargé du troisième rapport du volet « personnes mineures » de la mission d'information de la commission des lois sur l'exécution des décisions de justice, s'est plus particulièrement intéressé au bureau d'exécution des peines (BEX mineurs), mis en place en 2007. Ce dispositif a pour objectif de faire reculer la délinquance des mineurs et la récidive en expliquant au mineur condamné et à sa famille le contenu et la portée de la décision qui vient d'être prise et en tentant de donner du sens à la condamnation. Le BEX doit également permettre d'accélérer la mise en œuvre des sanctions et d'informer et d'orienter les victimes. Le rapport, présenté le 8 juin 2011, constate que la généralisation des BEX mineurs est loin d'être achevée et parfois même en recul. Il regrette que le développement de ces structures soit compromis par le manque de moyens humains et matériels et estime qu'il



est temps de donner à ce dispositif sa pleine mesure en y réaffectant les moyens nécessaires.



Michel Zumkeller,
rapporteur

● L'objectif de la loi de programmation du 27 mars 2012 relative à l'exécution des peines est d'améliorer la rapidité et l'effectivité de la mise à exécution des peines, en portant la capacité d'accueil du parc carcéral français à 80 000 places en 2017 et en renforçant les services en charge de l'application des peines. Elle a également pour objectif de renforcer les moyens d'évaluation de la dangerosité et de lutte contre la récidive. Le texte comprend ainsi des dispositions visant à répondre à la pénurie actuelle d'experts psychiatres, à généraliser les programmes de prévention de la récidive, à renforcer le dispositif d'incitation aux soins en milieu fermé ou bien encore à améliorer la prise en compte de la dangerosité criminologique. La loi de programmation comporte, en



outre, plusieurs dispositions destinées à accélérer la mise à exécution des mesures prononcées à l'encontre des mineurs délinquants. Elle comprend enfin cinq articles relatifs à l'exécution des peines de confiscation, issus d'amendements du président de la commission des lois, Jean-Luc Warsmann.



Jean-Paul Garraud,
rapporteur

► Imaginer des peines alternatives pour les mineurs délinquants

● Issue d'une proposition de loi d'Éric Ciotti, la loi du 26 décembre 2011 visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants crée une nouvelle mesure pouvant être prononcée à l'encontre d'un mineur auteur d'une infraction : l'exécution d'un service citoyen dans un des centres de l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDe). Ces centres, qui accueillent depuis 2005 des jeunes volontaires en difficulté auxquels ils offrent une formation comportementale et une préformation professionnelle dans un cadre d'inspiration militaire, peuvent désormais aussi accueillir des mineurs délinquants ayant consenti à la mesure proposée par l'autorité judiciaire dans le cadre d'une composition pénale, d'un ajournement de peine ou d'un sursis avec mise à l'épreuve.

préside la juridiction devant laquelle il a renvoyé un mineur, l'article 5 de cette loi institue une mutualisation des juges des enfants entre les juridictions d'une même cour d'appel pour permettre le respect de cette règle dans les juridictions où il n'existe pas suffisamment de juges pour enfants.



Par ailleurs, tirant les conséquences de décisions du Conseil constitutionnel interdisant que le juge des enfants



Éric Ciotti,
rapporteur

► Simplifier le droit et les démarches pour les particuliers comme pour les entreprises

Deux lois de simplification et d'amélioration du droit, issues de propositions de loi présentées par Jean-Luc Warsmann et rapportées par Etienne Blanc, sont venues parachever, en 2011 et 2012, la démarche de simplification du droit entreprise par la commission des lois sous la XIII^e législature.

● La loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit constitue la troisième étape du processus, après les lois du 20 décembre 2007 et du 12 mai 2009. Le texte comporte 200 articles qui apportent des simplifications et des améliorations de la législation au bénéfice des particuliers (par exemple une protection contre les

variations anormales des factures d'eau consécutives à une fuite), des entreprises (allègements d'obligations comptables), des personnes publiques et de la fonction publique (extension du recours administratif préalable obligatoire) et du secteur de l'urbanisme et du logement (simplification du régime financier des organismes d'HLM).

● La loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives vise, quant à elle, à soutenir la croissance et l'emploi sans peser sur les finances publiques, notamment en réduisant le poids de l'« impôt papier » pour les entreprises. Le texte simplifie tout d'abord le droit des entreprises en général (suppression de certaines dispositions pénales au profit de sanctions civiles plus adaptées, mise en place de la déclaration sociale nominative, simplification du bulletin de paie, création du « coffre-fort » électronique). Il prévoit ensuite des

mesures sectorielles de simplification comme le relèvement à 15 000 euros du seuil en deçà duquel les marchés publics peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence. La loi allège également les procédures applicables aux secteurs agricole, des transports, du tourisme, des médias et de la presse et assouplit le régime de certaines professions réglementées.



Jean-Luc Warsmann,
président de la Commission des lois



Énergie

matières premières et transports

En 2011, la catastrophe nucléaire de Fukushima a naturellement été au centre des préoccupations des députés, qui ont évalué le risque d'une crise similaire en France. Des réunions et auditions d'une ampleur exceptionnelle ont ainsi été organisées et l'Assemblée a créé, conjointement avec le Sénat, une mission sur la sécurité nucléaire qui a rendu son rapport en fin d'année.

Mais les députés se sont également penchés sur d'autres sujets stratégiques, tels que les risques liés à l'exploration et l'exploitation des gaz et huile de schiste ou encore la raréfaction des matières premières. En matière de transports, ils se sont plus particulièrement intéressés à la situation et à l'avenir du Réseau express régional d'Île-de-France, qui connaît de graves dysfonctionnements.

Énergie, matières premières et transports

► L'avenir de la filière nucléaire à l'épreuve de la catastrophe de Fukushima

● Dès le lendemain des événements de Fukushima, survenus le 11 mars 2011, Claude Birraux, président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, a pris l'initiative d'organiser, en liaison avec les présidents des commissions en charge de l'économie et du développement durable à l'Assemblée nationale et au Sénat, une audition des principaux acteurs de la filière nucléaire française, afin d'évaluer la gravité de la crise au Japon.

Cette audition a permis, cinq jours après la survenue du tsunami à

l'origine de la défaillance des centrales nucléaires japonaises, de faire un point sur la situation en entendant les deux ministres en charge de l'environnement et de l'énergie, les responsables de l'Autorité de sûreté nucléaire, de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, de l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE, ainsi que les dirigeants d'EDF et d'AREVA.

● Lors de son audition sur les suites de l'accident de Fukushima, le 4 mai 2011, par les commissions des affaires économiques et du développement durable, Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie et du développement durable a indiqué les précautions prises pour que les effets de l'accident nucléaire de Fukushima soient peu sensibles pour les Français. Le parc nucléaire national sera soumis à des exigences de sûreté accrues

ainsi qu'à un audit général confié à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN). Il reviendra à l'ASN d'appréhender les questions soulevées par le recours à la sous-traitance ou encore le risque sismique exceptionnel. Une évaluation du coût de la filière par la Cour des comptes est également prévue. En conclusion, elle a estimé que le « bouquet énergétique national » devait conserver sa composante nucléaire, tout en développant son volet renouvelable.



L'audition de Nathalie Kosciusko-Morizet, ministre de l'écologie et du développement durable

L'audition des principaux acteurs de la filière nucléaire

● Après les événements de Fukushima, les présidents des deux assemblées ont décidé de créer une mission d'information sur la sécurité nucléaire, la place de la filière et son avenir, regroupant les députés et sénateurs membres de l'Office parlementaire et quinze parlementaires issus des commissions en charge de l'économie et du développement durable à l'Assemblée et au Sénat. Les auditions, conduites par les rapporteurs Christian Bataille (député) et Bruno Sido (sénateur), ont permis d'examiner un large éventail de sujets, qu'il s'agisse de la sûreté des installations actuelles, de l'avenir de la filière, ou de la maturité des énergies renouvelables. Ces auditions

ont été complétées par neuf visites d'installations, dont deux inopinées, et deux déplacements en Allemagne et au Japon.

Après un rapport d'étape consacré à la sécurité nucléaire, publié le 30 juin 2011, qui met notamment en exergue la nécessité d'une meilleure maîtrise des conditions de la sous-traitance, le rapport final de la mission, présenté le 15 décembre 2011, propose d'inscrire l'avenir de la filière nucléaire dans une « trajectoire raisonnée », selon un scénario alternatif à la fois à une sortie de l'énergie nucléaire et à son strict maintien au niveau actuel, en préservant les atouts stratégiques du système énergétique français.



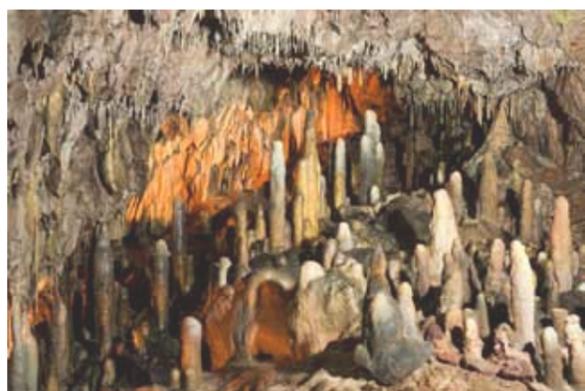
Claude Birraux, Président de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et Christian Bataille, rapporteur



► Quel avenir pour les gaz et huile de schiste ?

● La mission d'information créée par la commission du développement durable pour répondre objectivement aux interrogations soulevées par la délivrance de permis d'exploration, s'est attachée à définir les produits concernés, les réserves mondiales (le sous-sol français recèlerait parmi les plus importantes réserves d'Europe occidentale) et les techniques employées telles que la fracturation hydraulique. Elle a également précisé les enjeux de ce nouveau type d'exploitation en dissipant les

approximations, en identifiant les lacunes de la procédure minière française et en analysant point par point les risques environnementaux. Dans le rapport présenté le 8 juin 2011, François-Michel Gonnot et Philippe Martin propose chacun leur vision de l'avenir. Si un accord existe pour laisser aujourd'hui les hydrocarbures de schiste où ils se trouvent, que faire demain de cette richesse ?



● Alors que des interrogations sur les conséquences environnementales de l'exploitation du gaz de schiste aux États-Unis parvenaient en France à travers le long métrage *Gasland*, des manifestations populaires dans le sud-est et le bassin parisien ont conduit au dépôt de deux propositions de loi – l'une émanant de l'opposition, l'autre du groupe UMP – pour interdire cette extraction et annuler les permis correspondants. Les deux rapporteurs nommés par la commission du développe-

ment durable ont jugé préférable de bannir la technique de la fracturation hydraulique et d'annuler les permis visant expressément les hydrocarbures de schiste. La discussion parlementaire a abouti à un accord en commission mixte paritaire. Avec l'adoption de la loi du 13 juillet 2011, la France est ainsi devenue le premier État à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique.



François-Michel Gonnot, rapporteur



Philippe Martin, rapporteur



Jean-Paul Chanteguet, rapporteur



Michel Havard, rapporteur

► Matières premières : maîtriser les prix, prévenir les problèmes d'approvisionnement, préparer l'avenir

● L'audition publique organisée, le 8 mars 2011, par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques sur « les enjeux des métaux stratégiques : le cas des terres rares » visait, notamment au travers de l'exemple des terres rares, à cerner l'impact sur les industries françaises et européennes des difficultés croissantes d'approvisionnement en métaux stratégiques et à identifier les mesures susceptibles d'en réduire le risque ou d'en limiter les effets. Le rapport présenté par Claude Birraux et Christian Kert le 23 août

2011 à la suite de cette audition estime que l'action engagée par le Gouvernement pour assurer l'approvisionnement de nos industries en métaux stratégiques gagnerait à être accompagnée, dans le domaine scientifique, par une meilleure coordination et un renforcement des moyens consacrés à la formation et à la recherche en métallurgie ainsi que par une investigation poussée des solutions de substitution.

● Le prix des matières premières est, depuis le milieu de la décennie 2000, au cœur des préoccupations internationales. Ce thème figure d'ailleurs, à l'initiative de la France, au centre des préoccupations du G 20. Dans le contexte général de crise économique et financière, la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement des marchés de matières premières et sur les moyens de mettre fin à l'excès de volatilité des cours doit déboucher sur des résultats rapides et opérationnels.

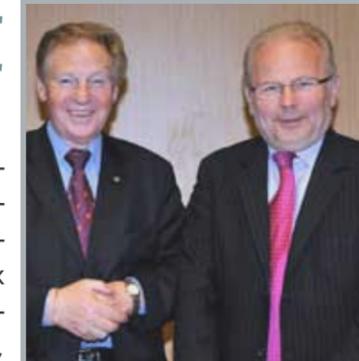
Inscrivant sa réflexion dans un cadre européen et international, le rapport d'information de la commission des affaires économiques sur le prix des matières premières, présenté par Catherine Vautrin et François Loos le 19 octobre 2011, décrit de la manière la plus claire et la plus complète possible les marchés de matières premières avant de proposer un certain nombre de pistes et de solutions propres à améliorer leur fonctionnement.



Catherine Vautrin, rapporteure



François Loos, rapporteur



Claude Birraux et Christian Kert, rapporteurs



la réunion sur le cas des terres rares





Christophe Bouillon, rapporteur



Pierre Morange, rapporteur

● Les métaux sont longtemps restés le parent pauvre des politiques publiques. Pourtant, l'industrie française a de nos jours encore plus besoin de métaux que par le passé et ces matières premières doivent faire l'objet d'une politique adaptée. Les travaux de la mission d'information de la commission du développement durable sur la gestion durable des matières premières minérales ont

permis de dégager deux priorités : sécuriser nos approvisionnements traditionnels et promouvoir une « écologie du métal ». Le rapport présenté le 26 octobre 2011 par Christophe Bouillon et Michel Havard propose des pistes d'évolution pour transformer le gâchis actuel des déchets dans les mines urbaines en un des fondements du renouveau de la croissance.

► Réseau express régional d'Île-de-France : 30 propositions pour placer les usagers au centre du système

Créée sur la proposition de Pierre Morange, qui en a été désigné rapporteur, la commission d'enquête relative aux modalités, au financement et à l'impact sur l'environnement du projet de rénovation du réseau express régional (RER) d'Île-de-France s'est attachée non seulement à cerner les causes des dysfonctionnements répétés du RER mais surtout à formuler des préconisations précises, avec un calendrier de décisions engageant les parties prenantes, afin d'améliorer rapidement la situation d'usagers désemparés et exaspérés. Dans son rapport présenté le 7 mars 2012, la commission d'enquête propose en

particulier des pistes pour assurer le financement du réseau francilien et pour améliorer la gouvernance du RER. L'effort concerne évidemment la RATP et la SNCF, qui doivent modifier leurs méthodes d'exploitation et sans doute rectifier certaines approches par trop « techniciennes », mais également d'autres opérateurs dont Réseau ferré de France (RFF) et le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), qui doit avoir les moyens de jouer pleinement son rôle d'autorité régulatrice représentant les intérêts des usagers.



La remise du rapport de la commission d'enquête



— Environnement

La création récente d'une commission permanente du développement durable est le signe de l'investissement des députés dans toutes les questions liées à l'environnement. En 2011 et au début de l'année 2012, les travaux parlementaires ont ainsi été marqués par une réflexion nourrie sur la préservation de la biodiversité. Les thèmes de la qualité de l'air, des déchets et de la maîtrise de l'énergie ont également été débattus. Mais c'est surtout l'évaluation des deux lois dites du « Grenelle de l'environnement » qui démontre l'engagement fort des députés et le contrôle vigilant qu'ils exercent en cette matière.

Environnement

► Préserver la biodiversité

● Le 16 mars 2011, la commission du développement durable a organisé une table ronde sur la biodiversité marine, réunissant des représentants du Secrétariat général à la mer, de l'Agence des aires marines protégées, du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins et de l'Ifremer. Les discussions ont porté sur les meilleurs moyens de valoriser et de protéger la biodiversité marine. La France possède en effet un patrimoine marin considérable, deuxième au monde après celui des États-Unis.



● La biodiversité ne cesse de se dégrader et la France n'a pas rempli les objectifs à atteindre en 2010. Les institutions françaises disposent cependant d'un savoir-faire certain qu'il conviendrait de redéployer dans une nouvelle approche mettant en œuvre une politique intégrée de reconquête de la biodiversité. Pour ce faire, le rapport de la mission d'information sur la biodiversité de la commission du développement durable, présenté le 6 avril 2011 par Geneviève Gaillard, recommande de renforcer le rôle des collectivités locales, notamment dans l'aménagement du territoire, et de restructurer la recherche scientifique, la collecte et le partage des connaissances. Il insiste sur la

nécessité d'une valorisation financière et économique de la biodiversité et d'une mobilisation de l'opinion publique sur le sujet.



Geneviève Gaillard, rapporteure

► Les députés dressent un bilan mitigé de l'application des lois du Grenelle de l'environnement

● Les rapporteurs de la commission du développement durable, Stéphane Demilly et Philippe Tourtelier ont présenté le 30 mars 2011 leur rapport de suivi de la mise en application des dispositions de la loi « Grenelle I ». Fondé sur une série d'auditions et sur l'analyse des réponses apportées à plus de deux cents questions adressées durant l'hiver 2010 au ministère chargé de l'écologie, le rapport dresse un bilan contrasté de la mise en œuvre de la loi. En effet, si des dynamiques très positives sont en cours de déploiement dans plusieurs domaines, comme

la consommation énergétique des bâtiments neufs, l'agriculture biologique ou les transports communs en site propre, le constat est en revanche plus critique en ce qui concerne le soutien aux énergies renouvelables (notamment éolien et photovoltaïque), la prise en compte de la biodiversité, les modes de décision publics ou encore l'exemplarité de l'État en matière environnementale.



Bernard Pancher, rapporteur

● La complexité de la loi « Grenelle II » a pour sa part conduit les commissions du développement durable et des affaires économiques à mettre en place conjointement, au début de l'année 2011, sept groupes de travail thématiques associant majorité et opposition. Le bilan d'étape présenté le 29 juin 2011 a dressé un constat critique, déplorant que seuls 20 % des décrets fussent publiés un an après l'adoption de la loi. À l'automne 2011, une série de tables rondes associant toutes les parties au Grenelle de l'environnement (État, collectivités territoriales, entreprises, syndicats et organisations non gouvernementales) et portant sur les principaux sujets (habitat, urbanisme, transports, énergie, climat, agriculture, biodiversité, eau, risques santé,

déchets et gouvernance) a permis de saluer les progrès importants réalisés au cours du second semestre et d'identifier les questions faisant encore débat. Le rapport final, présenté le 8 février 2012 par Bertrand Pancher et Philippe Tourtelier, qui recense les mesures réglementaires induites par chacun des articles, indique que 80 % des décrets attendus étaient publiés au 31 janvier 2012.



Stéphane Demilly, rapporteur



Philippe Tourtelier, rapporteur



► Maîtriser l'énergie, protéger l'environnement et valoriser les biodéchets

● Lors de son audition par la commission du développement durable le 5 octobre 2011, Philippe Van de Maele, président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), a souligné qu'à la suite du Grenelle de l'environnement, l'ADEME s'est mobilisée autour de deux axes essentiels : la production d'énergie à partir de sources renouvelables (biomasse, géothermie) et la gestion

des déchets, qu'il s'agisse d'en réduire la production, de développer le tri et le recyclage ou encore de lutter contre les sites pollués orphelins. Dans le cadre des investissements d'avenir, quatre programmes ont été confiés à l'agence pour un montant de 2,9 milliards d'euros : véhicules du futur, énergies renouvelables et chimie verte, réseaux électriques et économie circulaire. En revanche, beaucoup reste encore à faire en matière de captage et stockage du carbone – un domaine dans lequel la Chine investit massivement – et de réduction de la consommation énergétique des bâtiments anciens (mise en œuvre de solutions techniques innovantes pour de véritables « bâtiments intelligents »).



Serge Grouard, Président de la commission, et Philippe Van de Maele, Président de l'ADEME

● La commission du développement durable a organisé le 12 octobre 2011 une table ronde sur le thème de la valorisation des biodéchets, réunissant des représentants des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et de grands opérateurs privés. Si les biodéchets ne représentent qu'une proportion minoritaire de la masse de déchets produits annuellement en France, ils n'en constituent pas moins un enjeu majeur pour certaines branches d'activité particulières (industries agro-alimentaires, grande distribution, restauration collective). Leur prise en charge collective pose des problèmes spécifiques, tenant à leur possible fermentation, aux gaz à effet de serre émis et aux risques sanitaires induits. Les participants à la table ronde ont souligné la nécessité de mettre en place une chaîne de responsabilité, des producteurs aux consommateurs.

Les échanges ont aussi permis de faire un point sur l'avancement du plan « Déchets » 2009-2012 et de débattre des opportunités et des difficultés rencontrées par les différents modes de traitement existant aujourd'hui (recyclage, compostage, méthanisation).



● Lors de son audition devant la commission du développement durable le 30 novembre 2011, Martial Saddier, député et président du Conseil national de l'air, a estimé que le combat pour la qualité de l'air en était encore au stade des balbutiements, rappelant que la France ne respectait pas les valeurs-limites fixées par l'Union européenne pour la concentration en microparticules de divers diamètres et la présence de divers polluants (oxydes d'azote). Au-delà de possibles contentieux, les enjeux de santé publique apparaissent considérables dans les régions les plus

touchées, qui sont les régions fortement industrialisées et urbanisées. Les lois dites « Grenelle I et II » ont cependant ouvert la voie à une politique ambitieuse, couvrant l'ensemble des polluants et tous les secteurs concernés. Cette politique pourra s'appuyer sur les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie en cours de mise en place, sur les plans de protection de l'atmosphère désormais inscrits dans le code de l'environnement et sur les zones d'action prioritaires pour l'air, particulièrement adaptées aux territoires où le réseau routier est très dense.



Martial Saddier, député, Président du conseil national de l'air





Maîtriser les dépenses publiques

Dans un contexte européen marqué par la crise de la dette publique grecque, les députés ont pris des mesures pour ramener le déficit public à 4,6 % du PIB en 2012, objectif fixé par le programme de stabilité et de croissance voté en mai 2011. À cette fin, ils ont adopté en 2011 trois lois de finances rectificatives comportant diverses mesures destinées à augmenter les recettes et diminuer les dépenses de l'État, mesures complétées par la loi de finances pour 2012.

Mais, en matière de finances publiques, le rôle de contrôle du Parlement ne s'arrête pas là. Au travers notamment des rapports d'information de [la Mission d'évaluation et de contrôle](#) et du [Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques](#), les députés évaluent les politiques publiques, contrôlent l'utilisation des fonds publics et formulent des propositions de réforme.

Maîtriser les dépenses publiques

► Une nécessaire rigueur budgétaire

● Dans le cadre du premier « semestre européen », le Parlement, désormais associé à la définition de la stratégie pluriannuelle des finances publiques qui engage la France vis-à-vis de ses partenaires européens, doit désormais se prononcer sur le programme de stabilité et de croissance (PSC) avant sa transmission à Bruxelles. Le projet du Gouvernement, qui définit la trajectoire des finances publiques pour la période 2011-2014 et s'accompagne d'un programme de

● Pour tenir l'objectif, prévu dans le programme de stabilité et de croissance, d'un déficit public de 4,6 % de PIB en 2012, deux plans de rigueur ont été annoncés le 24 août et le 7 novembre 2011 puis adoptés dans trois lois de finances rectificatives examinées entre septembre et décembre 2011.

Les deux lois de finances rectificatives de septembre et de décembre 2011 ont accru les recettes publiques de près de 15 milliards d'euros. Les principales mesures concernent la taxation des plus-values immobilières, l'impôt sur les sociétés dû par les grandes entreprises et la mise en place d'une contribution sur les hauts revenus. Le projet de loi de finances pour 2012 a été amendé, au cours de son examen à l'Assemblée nationale, afin de diminuer d'un milliard d'euros la dépense de l'État en 2012. Cet effort a été complété, à la suite des annonces faites le 7 novembre 2011, par des économies supplémentaires de 500 millions d'euros. Enfin, afin de

réforme suivant dix lignes directrices, a ainsi fait l'objet d'une audition des ministres de l'économie et des finances ainsi que du budget et des comptes publics par la commission des finances le 19 avril 2011 puis d'un débat en séance publique, suivi d'un vote, le 2 mai 2011.

prendre en compte le ralentissement de la croissance, la loi de finances rectificative pour 2012 a annulé un milliard d'euros de crédits mis en réserve.

Au total, ces différentes lois de finances ont permis une réduction de l'ordre de 20 milliards d'euros du déficit public en 2012. Couplées aux mesures antérieures et à celles prévues dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, elles visent à permettre une amélioration du solde des comptes publics de l'ordre de 28 milliards d'euros en 2012.



La Commission des Finances

► Un contrôle détaillé des politiques publiques

● Environ 4 % du budget de la Défense sont destinés à financer des partenariats avec des entreprises privées. Ces « externalisations » se sont multipliées depuis la disparition de la main-d'œuvre constituée par les appelés. La France, comme ses partenaires, recentre son appareil de défense sur son cœur de métier. Encore faut-il que la sécurité soit garantie et que les finances publiques y trouvent leur compte. Sur la base d'une enquête réalisée par la Cour des comptes en 2010, le rapport d'information sur le coût et les bénéfices attendus de l'externalisation au sein du ministère de la défense, présenté le 2 février 2011 par Louis Giscard d'Estaing, identifie les procédures et les

processus qui méritent amélioration. Il permet au Parlement de proposer de façon éclairée les choix politiques nécessaires.



Louis Giscard d'Estaing, rapporteur



● Le poids de la masse salariale dans le budget de l'État est tel que l'objectif de réduction des déficits poursuivi par le Gouvernement ne peut être atteint sans une réelle maîtrise des dépenses de la fonction publique. Même si la hausse s'est nettement ralentie, la masse salariale de l'État continue tout de même d'augmenter de 1 % par an. La mission d'évaluation et de contrôle a étudié les questions relatives à la gestion des effectifs, à l'évolution de la rémunération des agents publics et à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Au terme de cette

évaluation, le rapport d'information sur l'évolution de la masse salariale de la fonction publique présenté le 12 octobre 2011 par Marc Francina, Charles de La Verpillière et Bernard Derosier, exprime un consensus autour de vingt-deux propositions visant à garantir une évolution soutenable de la masse salariale de l'État.



Marc Francina, rapporteur



Charles de La Verpillière, rapporteur



Bernard Derosier, rapporteur



Richard Dell'Agnola, rapporteur



Nicolas Perruchot, rapporteur



Marcel Rogemont, rapporteur

● Le financement des politiques culturelles de l'État par des ressources affectées constitue une dérogation au droit commun budgétaire. Cette situation suscite des difficultés tant pour le contrôle que pour l'exercice de la tutelle sur les opérateurs culturels concernés. C'est pourquoi la Mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances a chargé Richard Dell'Agnola, Nicolas Perruchot et Marcel Rogemont d'analyser la situation des cinq institutions culturelles bénéficiant de ce type de recettes : le Centre national du cinéma et de l'image

● Le rapport d'information du Comité d'évaluation et de contrôle sur la révision générale des politiques publiques, présenté le 1er décembre 2011 par François Cornut-Gentille et Christian Eckert, retrace les étapes initiales, la mise en oeuvre et les modalités de suivi de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Parmi les nombreuses mesures de la RGPP, très peu d'entre elles ont modifié le périmètre des missions de l'État, le dispositif ayant plutôt réorganisé l'administration centrale et territoriale. Depuis 2010, l'effort porte également sur l'amélioration de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur. Le rapport évalue également l'impact budgétaire de la RGPP et les économies en fonctionnement, intervention et personnel qu'elle a pu générer.



Christian Eckert, rapporteur

animée (CNC), l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), le Centre des monuments nationaux (CMN), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et le Centre national du livre (CNL).

Le rapport, présenté le 12 octobre 2011, formule vingt propositions destinées à limiter strictement le recours au financement par ressources affectées et à améliorer la gestion et le contrôle de ces institutions



Le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques



François Cornut-Gentille, rapporteur



Économie

Que faire face à la crise ?

En 2009 et 2010, les députés s'étaient attachés à comprendre les mécanismes de la crise financière, à en corriger certains effets et à prendre des mesures préventives pour éviter sa reproduction. En 2011, ils ont été fortement mobilisés par la crise de la dette souveraine grecque et les incidences de cette dernière sur la zone euro. Ils ont ainsi adopté plusieurs lois de finances rectificatives visant notamment à étendre les missions du Fonds de stabilité financière de la zone euro et à anticiper l'instauration d'un mécanisme pérenne. Ils ont par ailleurs poursuivi leurs travaux d'évaluation et de contrôle de l'activité bancaire.

Mais ils ont également voulu adopter une démarche plus prospective et se sont penchés, au travers de deux missions d'information, sur les moyens de rendre l'économie française plus performante.

Économie

Que faire face à la crise ?

► Répondre à la crise de la zone euro

● Les décisions du Conseil européen du 21 juillet 2011 se sont traduites dans un projet de loi de finances rectificative examiné en urgence au cours d'une session extraordinaire au début du mois de septembre 2011. La loi, publiée le 19 septembre 2011, autorise l'extension

● L'aggravation de la crise financière au cours de l'automne a conduit le Conseil européen à prendre de nouvelles décisions le 9 décembre 2011, et en particulier à anticiper l'instauration du mécanisme pérenne de stabilisation financière de la zone euro. Pour permettre sa mise en place

► Comment améliorer les performances de l'économie française ?

● Lors de son audition par la commission du développement durable le 17 mai 2011, Jacques Attali, président de la commission pour la libération de la croissance française, a estimé que le contexte économique mondial actuel se caractérise par une croissance soutenue pour l'essentiel par l'endettement et une prise de conscience insuffisante des exigences de l'environnement. Il faut, selon lui, changer de manière urgente le modèle de développement dans un univers où l'on assiste à une hausse des prix des ressources rares et où le nucléaire, comme l'ont montré les événements de Fukushima, ne fait pas l'objet d'un contrôle international nécessaire. Il est devenu indispensable de considérer l'environnement non comme une contrainte mais comme un

des missions du Fonds européen de stabilité financière et a donné lieu à un débat approfondi sur le plan de restructuration de la dette publique grecque.

dans les délais prévus, la loi de finances rectificative pour 2012 du 14 mars 2012 autorise l'État à abonder le capital de ce nouveau mécanisme à hauteur de 6,5 milliards d'euros dès 2012.

facteur de croissance. Le rapport de la commission pour la libération de la croissance française insiste également sur la nécessité pour la France de définir une stratégie dans le domaine des matières premières, dont la maîtrise ne peut être laissée au marché, et d'instaurer une politique portuaire permettant de créer les conditions d'une modification de la répartition des modes de transport dans notre pays, qui possède le deuxième domaine maritime du monde. Le rapport plaide enfin pour une application prudente du principe de précaution en matière de politique agricole et pour l'instauration d'une taxe carbone au niveau européen, qui orienterait utilement le développement de nos économies.

● Présidée par Axel Poniatowski, la mission d'information de la commission des affaires étrangères sur les faiblesses et défis du commerce extérieur français s'est attachée à comprendre comment, depuis quinze ans, la France est passée d'une situation d'excédent commercial régulier à une position d'importateur net. Les arguments traditionnels tels qu'une facture énergétique très élevée, une monnaie surévaluée ou un marché européen trop ouvert n'expliquent pas tout : d'autres puissances commerciales européennes sont soumises à ces facteurs et bénéficient de soldes commerciaux bien meilleurs que le nôtre. Dans son rapport, présenté par Philippe Cochet le 23 novembre 2011, la mission d'information relève

deux handicaps majeurs auxquels il est urgent de remédier – la compétitivité de nos produits est rognée par un coût du travail trop élevé et les entreprises françaises sont en moyenne trop petites pour réussir à l'international – et propose onze mesures clés pour restaurer la compétitivité.



Philippe Cochet, rapporteur

► Le secteur bancaire sous surveillance

● Auditionné par la commission des affaires économiques le 11 octobre 2011, Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France, a souligné le fait que les banques françaises ne connaissent pas de problème en termes de solvabilité, leur succès aux « stress tests » en étant la preuve, ni en matière de liquidités en euros. Leur exposition à la dette souveraine de la Grèce est de 8 milliards et s'élève à 60 milliards à l'égard des dettes souveraines de l'ensemble des pays périphériques. Pour autant, elles disposent de 210 milliards de fonds propres, ce qui doit leur permettre de faire face à un éventuel défaut. Pour que les dettes publiques redeviennent des actifs de

première qualité, il est nécessaire que les accords dits de « Bâle III » soient mis en œuvre rapidement, que s'instaure une véritable surveillance des finances publiques et que la compétitivité de l'économie soit restaurée.



la Banque de France



Christian Noyer, Gouverneur de la Banque de France



Jacques Attali et Serge Grouard, président de la commission du développement durable

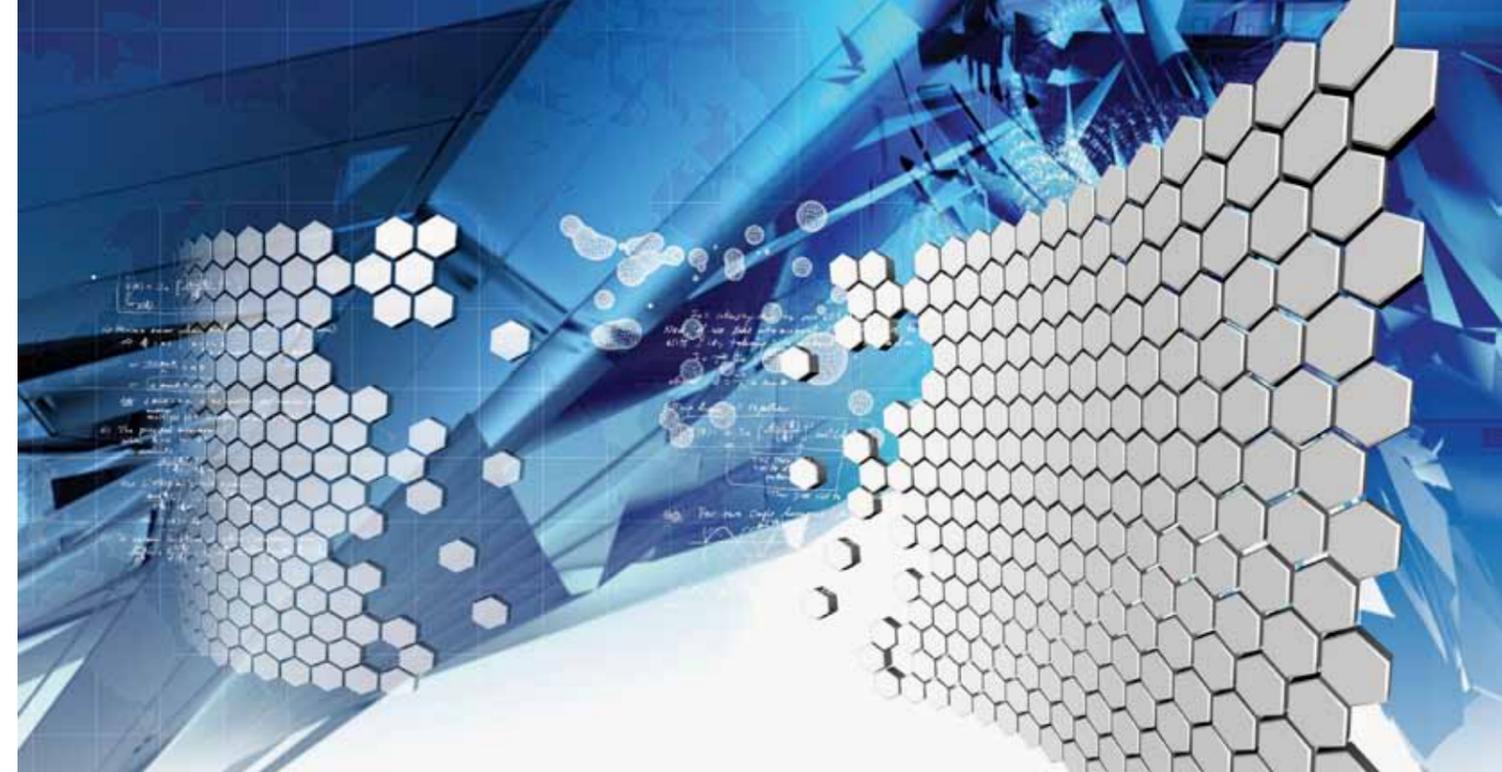


Claude Bartolone, président, et Jean-Pierre Gorges, rapporteur

• La commission d'enquête relative aux produits financiers à risque souscrits par les acteurs publics locaux a été créée par l'adoption à l'unanimité, le 8 juin 2011, d'une proposition de résolution déposée par des membres du groupe SRC. Au cours de ses travaux présidés par Claude Bartolone, elle a procédé à vingt-quatre auditions, recevant près d'une centaine de témoins. Le rapport d'enquête, présenté par Jean-Pierre Gorges le 6 décembre 2011, évalue à 32,125 milliards d'euros l'encours actuel des prêts structurés souscrits par l'ensemble des acteurs publics locaux (communes, EPCI et syndicats, départements, régions, établissements publics de santé et organismes du logement social). Sur ce total, les prêts dits « toxiques » représentent 18,828 milliards d'euros (capital plus intérêts majorés). Les investigations menées démontrent que les responsabilités sont partagées. Incontestablement, les élus locaux ont parfois manqué de vigilance mais ils ont cependant été en proie à une politique commerciale très agressive des établissements bancaires. Contrairement à ce qui a

été avancé, les petites communes de moins de 10 000 habitants ont été démarchées de manière intensive, ce qui les a conduites à souscrire pour 3,049 milliards d'euros d'emprunts structurés. De leur côté, les services de l'État ont exercé un contrôle trop limité et peu vigilant, faute de moyens adaptés au niveau local.

Les trente membres de la commission d'enquête se sont accordés pour formuler douze propositions destinées à résorber le stock de dettes structurées et à encadrer, pour l'avenir, les modalités d'endettement des acteurs publics locaux.



Sciences et technologies

Les nouvelles possibilités qu'offrent la recherche et ses applications posent des problèmes éthiques, scientifiques, juridiques, économiques qui ne laissent pas le législateur indifférent. Les commissions s'emparent de ces sujets. Ainsi, la commission du développement durable s'est intéressée aux perspectives offertes par le projet d'avion solaire ; la commission des affaires économiques a auditionné tous les opérateurs économiques de la téléphonie mobile...

L'Office d'évaluation des choix scientifiques et technologiques joue évidemment un rôle majeur dans la réflexion menée par le Parlement, comme l'illustrent ses travaux sur les technologies d'exploration du cerveau.

Sciences et technologies

► Quel avenir pour l'avion solaire ?

● Le projet Solar Impulse a donné lieu au premier vol à l'énergie solaire le 7 avril 2010. Les députés de la commission du développement durable ont débattu, le 19 janvier 2011, avec Bertrand Piccard, responsable de ce programme, des opportunités de ce projet pour le développement durable et des applications concrètes qu'il pourrait représenter. Au-delà de la prouesse aéronautique, le projet a pour but de mettre en avant les possibilités ouvertes par les nouvelles technologies et par une démarche raisonnée d'économie d'énergie. Chaque euro investi dans les énergies renouvelables permet de tirer profit des opportunités offertes par le développement durable en matière d'emploi, de compétitivité et

de sécurité d'approvisionnement. Plus que l'avion, qui représente une part minimale des émissions de gaz à effet de serre, ce sont les mentalités qui doivent évoluer.



La commission du développement durable



L'avion « Solar Impulse »

► Téléphonie mobile : les députés s'informent sur le nouveau contexte concurrentiel

● Le lancement de Free mobile, au début de l'année 2012, représente un tournant majeur pour le marché de la téléphonie mobile. Après l'attribution de trois licences en 2000 et 2002, une quatrième licence avait été proposée en 2007 mais n'avait pas trouvé preneur au prix minimal proposé, soit 620 millions d'euros. La « loi Chatel » de 2008 a permis au Gouvernement, après organisation d'un débat au Parlement, de fixer un minimum de 200 millions d'euros pour un tiers des fréquences initialement prévues. Free mobile a alors pu obtenir une licence 3G et ses premières offres, commercialisées le 10 janvier 2012, ont bouleversé le marché de la téléphonie mobile. L'audition, entre février et mars 2012, de l'ensemble des opérateurs – Free, France Télécom, Bouygues et SFR

– par la commission des affaires économiques a permis de clarifier l'intérêt des offres de Free pour les consommateurs mais aussi de discuter de leurs effets sur le marché : accroissement du trafic, évolution des modèles économiques et de la capacité d'investissement des opérateurs, impact sur l'emploi du secteur.



Xavier Niel, dirigeant de Free



► Technologies d'exploration du cerveau : de nouveaux enjeux scientifiques, médicaux et éthiques

● Saisi par la Commission des affaires sociales d'une étude sur l'impact et les enjeux des nouvelles technologies d'exploration et de thérapie du cerveau, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) a adopté, le 6 mars 2012, un rapport sur les défis éthiques et sociétaux posés par ces progrès. Les rapporteurs de l'Office, Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte, dressent un état des recherches ainsi que des possibilités de traitement et de prise en charge des pathologies du cerveau, dont le coût et la prévalence ne cessent de croître. Ils s'interrogent sur la fiabilité et l'innocuité des nouvelles technologies, les conditions de la protection des données médicales et de l'information des citoyens, les modalités de l'égal accès de tous aux traitements, ainsi que sur les limites entre soin médical et augmentation des performances humaines. Ils préconisent un encadrement plus strict de l'utilisation de l'imagerie cérébrale, afin d'empêcher discriminations et dérives.



Une réunion de l'OPECST



Claude Birraux, entouré des rapporteurs Alain Claeys et Jean-Sébastien Vialatte



— Défense de nouveaux enjeux

Fidèle à sa mission, la commission de la défense et des forces armées a exercé en 2011 et jusqu'au début de l'année 2012 un contrôle approfondi et un travail de réflexion sur les questions de défense et la situation des forces armées françaises. Le contexte européen et international a de fait profondément modifié les missions de l'armée tandis que les restrictions budgétaires pèsent fortement sur son organisation et ses moyens. Autant de sujets qui, joints à une activité internationale difficile, font débat et nécessitent, plus que jamais, l'intervention des députés.

Défense

de nouveaux enjeux

► Les moyens consacrés au renseignement sont-ils suffisants ?

Le 26 janvier 2011, la commission de la défense a auditionné Bernard Bajolet, coordonnateur national du renseignement qui rend directement compte au Président de la République et au Premier ministre. La création de cette fonction en 2008 a permis, selon lui, une meilleure coordination des services : ils coopèrent plus spontanément entre eux, à tous les échelons, ce qui est le signe d'une évolution de la culture du renseignement en France. Cette audition a également permis d'aborder des questions d'actualité et notamment la révolution tunisienne.

Le coordonnateur a admis que nul n'avait prévu cet événement et que ses conséquences régionales étaient encore incertaines. Concernant la situation au Sahel, il a rappelé l'entière mobilisation des services de l'État pour la libération des otages et précisé la stratégie française de soutien aux États de la région. Il a également évoqué les questions liées à la « déclassification » de documents dans l'affaire Karachi ainsi que les problèmes d'espionnage économique.

► Les équipements

Le démantèlement de la coque du porte avions *Clemenceau* a mis en évidence les difficultés liées au démantèlement des matériels militaires. Dans un contexte de révision du format des armées et de restructuration du ministère, Michel Grall, rapporteur de la mission d'information sur la fin de vie des équipements militaires, a abordé cet enjeu aussi bien en ce qui concerne le démantèlement que les possibilités d'exportation sur le marché de l'occasion. Son analyse porte sur les matériels terrestres, navals, aéronautiques, mais aussi sur les équipements nucléaires de défense et sur les munitions. Il s'est par ailleurs intéressé aux aspects opérationnels, financiers, environnementaux, juridiques, industriels et commerciaux.

La France a un savoir-faire remarquable pour le démantèlement des armes et installations nucléaires et a fait des choix pragmatiques pour le démantèlement des autres matériels, mais elle reste en retrait sur le marché de l'occasion. Partant de ce constat, le rapporteur recommande d'adopter une véritable stratégie passant par une optimisation des procédures et une meilleure anticipation des besoins. L'exportation, levier d'influence et vecteur de partenariat, est à développer. Pour atteindre ces objectifs, il est impératif de donner une impulsion politique à la gestion du cycle de vie des équipements militaires.

Michel Grall, rapporteur



L'ancien porte-avions Clemenceau

La loi du 22 juin 2011 relative au contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre et de matériels assimilés modernise les procédures de contrôle de l'importation et de l'exportation des matériels de guerre afin d'adapter le régime français aux directives communautaires. Elle ne revient cependant pas sur les principes posés en 1939 ni sur l'effectivité des contrôles. Les mécanismes de transferts intracommunautaires sont désormais plus lisibles et les dossiers devraient pouvoir être traités plus rapidement. La deuxième partie de la loi est consacrée aux marchés de défense et de sécurité. Les amendements

parlementaires ont permis de créer une clause souple de préférence communautaire, l'Assemblée nationale ayant notamment souhaité prendre en compte les enjeux sociaux dans l'attribution des marchés.



Yves Fromion, rapporteur

► Couple franco-allemand : pour un partenariat honnête et franc en matière de défense

Le 6 juillet 2011, la commission de la défense de l'Assemblée nationale et la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat ont auditionné conjointement Thomas de Maizière, ministre fédéral de la défense d'Allemagne, et Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants. Au cours de cette réunion, l'importance de la coopération entre nos deux pays en matière de défense a été rappelée, tout particulièrement en ce qui concerne les programmes

d'équipement (A400M, Tigre, NH90) et les structures communes telles que la brigade franco-allemande. Les divergences qui existent entre nos deux pays ont également été évoquées avec franchise et respect mutuel, notamment sur l'intervention en Libye et la concurrence qui nous a opposés en Inde pour la vente d'avions de combat. Le dialogue instauré à cette occasion devrait permettre de nourrir la réflexion sur une stratégie commune pleinement opérationnelle.



Réunion de la commission de la défense. Audition de Thomas de Maizière, ministre fédéral de la défense d'Allemagne.



Brigade franco-allemande



Thomas de Maizière et Guy Teissier, Président de la commission de la défense

► Les actions civilo-militaires : un nouvel enjeu stratégique

Les actions civilo-militaires (ACM) sont des projets ou des services aux populations mis en œuvre dans le domaine civil et destinés à soutenir les opérations militaires. Il s'agit d'un concept ancien pour l'armée française que l'engagement sur le théâtre afghan remet aujourd'hui sur le devant de la scène. Nos troupes y sont confrontées à une insurrection tenace et disséminée. Dorénavant, tous les conflits seront asymétriques, opposant des armées structurées à des adversaires mal identifiés et fondus dans la population. Cela rend les ACM indispensables : l'armée la mieux entraînée et équipée ne peut plus remporter de victoire sans l'acceptation des populations civiles, au point que les ACM peuvent être considérées comme un enjeu stratégique.

Les rapporteurs Guy Chambefort et

Philippe Folliot ont largement consulté les principaux acteurs concernés. Ils se sont également rendus sur le terrain, constatant des travaux remarquables dans les domaines de la santé, de l'électrification ou encore de l'agriculture. Ils ont également relevé un certain nombre de faiblesses dans les moyens mis en œuvre, la coordination interministérielle, la mobilisation des réservistes, mais aussi et surtout dans la promotion de nos intérêts, notamment économiques. Le rapport d'information sur les actions civilo-militaires, adopté le 12 juillet 2011, dresse donc un tour d'horizon des ACM menées par la France, examine l'approche de nos principaux partenaires et propose quelques pistes pour faire de ces actions un véritable levier de l'influence française sur les théâtres extérieurs.



Guy Chambefort, rapporteur



Philippe Folliot, rapporteur



Des soldats français de la Force Licorne en Côte d'Ivoire

► Pour un renouvellement du dialogue dans les armées

● À l'heure où nos forces armées sont engagées dans des réformes de grande ampleur qui modifient profondément les conditions de service comme les conditions de vie des militaires de tous grades, le bon fonctionnement du dialogue social dans les armées revêt une importance particulière, cruciale pour le succès de ces réformes. L'importance de ces enjeux a conduit la commission de la défense à constituer une mission d'information sur l'état du dialogue social dans nos armées.

Les rapporteurs estiment que le système actuel n'est plus satisfaisant. Certes, d'appréciables progrès ont été faits depuis l'époque où le dialogue social n'existait que dans la relation de commandement et différents dispositifs de représentation des militaires, de

participation à l'organisation de la vie des unités et de concertation ont été mis en place. Pourtant, la situation est aujourd'hui en décalage avec les aspirations des personnels des armées. Les rapporteurs formulent seize propositions afin que le système gagne en efficacité sans remettre en cause les spécificités de la condition militaire.

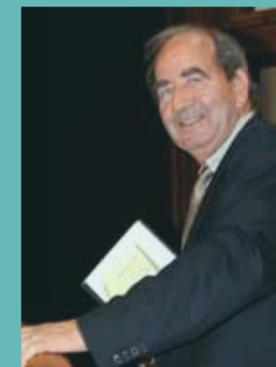


● Pour la première fois, la commission de la défense a entendu, le 30 mars 2011, les quatre aumôniers en chef des armées (cultes catholique, israélite, musulman et protestant). Leur présence, notamment sur les théâtres d'opérations, répond à la spécificité du métier militaire, qui suppose de pouvoir donner et accepter de trouver la mort, mais qui se caractérise également par un haut degré de fraternité entre les engagés.

La question de la laïcité dans les armées semble davantage relever de débats médiatiques que d'un problème réel sur le terrain. À ce titre, l'existence d'une aumônerie musulmane est une particularité française fort utile, par exemple pour appréhender les comportements dans les territoires musulmans. En termes de moyens, les quatre aumôniers ont évoqué les difficultés pesant sur leurs activités, liées notamment au vieillissement de leurs personnels (leur moyenne d'âge est de 66 ans).



Réunion de la Commission de la Défense



Étienne Mourrut, rapporteur



Gilbert Le Bris, rapporteur

► Quel bilan dresser de la réforme du ministère de la défense ?



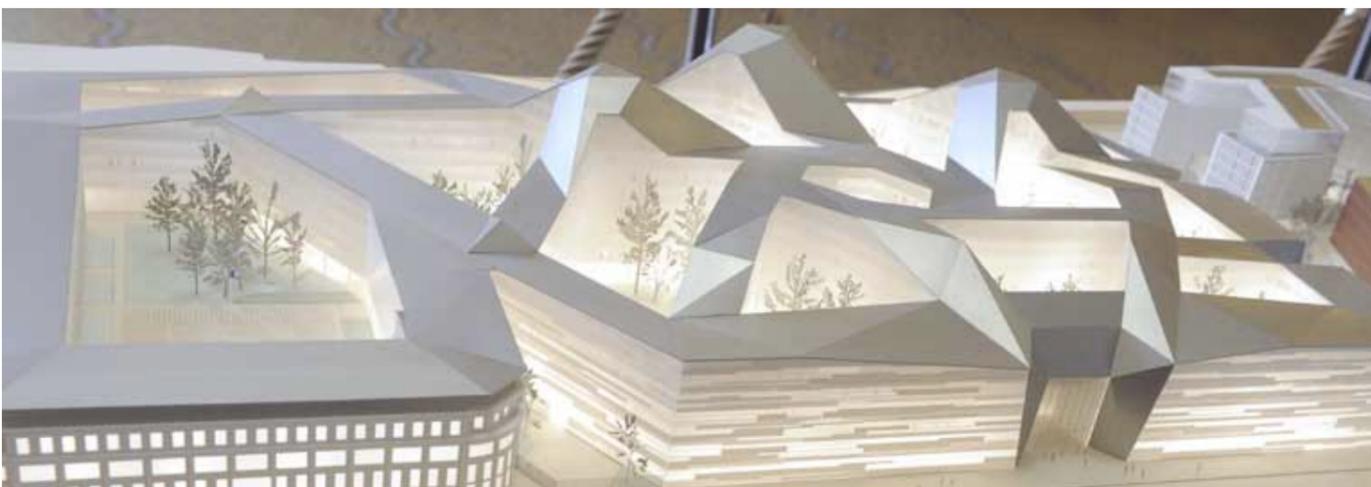
François Cornut-Gentille, rapporteur

Ce rapport, adopté le 25 janvier 2012, achève les travaux de la mission d'information sur la mise en oeuvre et le suivi de la réorganisation du ministère de la défense, créée en 2008, lorsque la réforme n'en était qu'à son commencement. Comme les années précédentes, les rapporteurs Bernard Cazeneuve et François Cornut-Gentille se sont attachés à dresser un état des lieux objectif, au delà de leurs divergences d'appréciation. Sur le plan financier, la réforme génère des gains conformes aux prévisions initiales. Ces économies ne suffisent cependant pas pour atteindre tous les objectifs, notamment en ce qui concerne les crédits d'équipement. Un bilan de la déflation des effectifs a été dressé avec une attention particulière pour les mesures d'accompagnement des personnels. L'impact de la réforme

du soutien et de la création des bases de défense sur les territoires fait également l'objet de développements. Les externalisations ont aussi été étudiées. Enfin, compte tenu de sa complexité et de l'importance des sommes en jeu, le projet de regroupement des administrations centrales sur le site de Balard fait l'objet d'une partie spécifique. L'appréciation des rapporteurs diverge nettement sur ce dernier dossier. Ils s'accordent en revanche pour souligner l'importance du suivi et des modalités de mise en oeuvre du contrat.



Bernard Cazeneuve, rapporteur



Maquette du futur ministère de la défense « Balard 2015 »

► Les sociétés militaires privées : l'heure des choix ?

Les sociétés militaires privées n'ont pas bonne réputation, en raison, notamment, des dérives observées avec certaines entreprises américaines engagées en Irak. En France, d'aucuns craignent de voir se développer une forme déguisée de mercenariat et de fortes réticences s'expriment sur le développement des externalisations. La mission d'information de la commission de la défense a souhaité mener une réflexion dépassionnée et pragmatique sur la position à tenir par la France quant à la structuration et au développement de ce secteur d'activités au niveau national. Face à une indéniable croissance de la demande, qu'il s'agisse de soutien aux forces armées, de conseil et d'appui à la sécurité des entreprises ou de lutte contre la piraterie maritime, l'offre française reste faible, au regard notamment des entreprises anglo-

saxonnes qui dominent le marché et sont en passe d'établir la norme. Les rapporteurs Christian Ménard et Jean-Claude Viollet ont présenté leurs conclusions le 14 février 2012, assorties de propositions pour répondre à l'urgence, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité maritime, et, plus largement, pour structurer et développer en France ce secteur devenu incontournable pour toute grande nation.



Christian Ménard, rapporteur



Jean-Claude Viollet, rapporteur





International

L'année des grands défis

L'année 2011 restera marquée par ce qu'il est convenu d'appeler le « Printemps arabe ». On devrait sans doute parler davantage de « Printemps arabes » au pluriel tant les évènements qui se sont enchaînés sont complexes et singuliers. L'Assemblée a bien sûr consacré à ces évènements de très nombreux travaux, au premier rang desquels les débats qui ont suivi les deux déclarations du Gouvernement sur l'intervention des forces françaises en Libye pour la mise en œuvre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité de l'ONU. Les députés ont également suivi de près d'abord la situation en Tunisie, puis en Egypte, en Syrie ainsi que dans les monarchies du Golfe et dans la zone sahélienne. Les députés se sont également inquiétés de la crise ivoirienne et de l'évolution de la situation en Iran et en Birmanie, pour ne citer qu'une partie de leurs travaux.

International

L'année des grands défis

► Les printemps arabes

● Depuis la chute du Président Ben Ali, le 14 janvier 2011, la commission des affaires étrangères a tenu vingt-deux réunions en relation directe avec les événements survenus en Afrique du Nord et au Proche Orient. L'ensemble de ces travaux est publié dans le rapport d'information du 22 février 2012 sur « les printemps arabes » présenté par Axel Poniowski, président de la commission.



Déclaration et débat le 22 mars 2011

● L'intervention en Libye

Le 22 mars 2011, l'Assemblée a entendu, en application de l'article 35, deuxième alinéa de la Constitution, une déclaration du Gouvernement sur l'intervention, depuis le 19 mars 2011, des forces armées françaises en Libye pour la mise en œuvre de la résolution 1973 du Conseil de sécurité des Nations Unies puis a débattu sur cette déclaration. Le Premier ministre a exposé, devant la Représentation nationale, les raisons et les conditions de l'engagement des forces armées françaises.



Le 12 juillet 2011, l'Assemblée, sollicitée pour la prolongation de cette intervention, a de nouveau entendu une déclaration du Gouvernement puis en a débattu. À l'issue de ce débat, l'Assemblée nationale a autorisé la prolongation de l'intervention des forces armées en Libye ; 482 députés ont voté « pour », 27 députés ont voté « contre » et 9 se sont abstenus.



Rebelles libyens

● La situation en Tunisie

Le 30 mars 2011, la commission des affaires étrangères a entendu le compte rendu du déplacement effectué en Tunisie par le Président Axel Poniowski, accompagné de plusieurs députés de la commission. Elle a ensuite auditionné, le 10 mai 2011, Mouldi Kefi, ministre tunisien des affaires étrangères. Ces deux réunions ont eu lieu alors que les nouveaux acteurs de la scène politique tunisienne n'avaient pas encore définitivement arrêté le calendrier de la transition.



Manifestation en Tunisie

● La situation en Égypte

La situation en Égypte a également fait l'objet d'un suivi régulier avec l'audition, le 7 juin 2011, de Mounir Abdel-Nour, secrétaire général du parti Wafd et ministre du tourisme de la République arabe d'Égypte, puis lors d'une réunion avec des experts de la région le 21 décembre 2011 et enfin le 15 février 2012, pour le compte rendu d'un déplacement d'une délégation de députés de la commission des affaires étrangères.



Manifestation en Égypte

● La situation en Syrie

Burhan Ghalioun, président du Conseil national syrien, et Bassma Kodmani, membre du bureau exécutif du Conseil national (principale structure rassemblant la quasi-totalité des forces d'opposition au régime syrien) ont été auditionnés le 12 octobre 2011 par la commission des affaires étrangères, quelques jours après la constitution du Conseil national syrien.



Manifestation en Syrie



► La situation dans les monarchies du Golfe

● Le 16 novembre 2011, la commission des affaires étrangères a auditionné Fatiha Dazi-Heni, politologue spécialiste du monde arabe, et Nabil Mouline, enseignant-chercheur à l'Institut d'études politiques de Paris, afin de faire un point sur la situation intérieure et le rôle régional des monarchies du Golfe.



► Situation dans la zone sahélienne

● Dans leur rapport d'information sur la situation sécuritaire dans les pays de la zone sahélienne, adopté le 6 mars 2012 par la commission des affaires étrangères, les co-rapporteurs François Loncle et Henri Plagnol dressent le tableau d'une région particulièrement fragile qui doit faire face à des défis considérables. Dans une zone géographique traditionnellement soumise à des tensions sur les ressources naturelles et à des trafics intenses, le surgissement, ces dernières années, d'AQMI (Al Quaida Maghreb Islamique) a en effet introduit une menace supplémentaire, à laquelle sont récemment venus s'ajouter l'impact de la crise libyenne et la résurgence de la question touareg.

Le rapport décrit l'organisation et le fonctionnement d'AQMI, qui constitue un risque grandissant dans cette région, où six de nos concitoyens sont toujours actuellement retenus en otages. Il analyse ensuite les conditions du rétablissement de la sécurité au Sahel. À ce sujet, les rapporteurs estiment que la politique de la France en ce qui concerne le versement de

rançons, doit être clarifiée. Ils estiment en outre que notre pays ne doit jamais s'interdire a priori l'usage de la force. Les rapporteurs insistent également sur l'importance de la coordination régionale en matière de sécurité et de défense, avec le soutien de la communauté internationale. Enfin, ils recommandent que la France joue un rôle plus actif de médiateur pour trouver une solution à la crise que traverse actuellement le nord du Mali à la suite de la rébellion touareg.



M. François Loncle, rapporteur

M. Henri Plagnol, rapporteur

► Face aux printemps arabes, l'Iran sans boussole

● Le rapport d'information présenté le 5 octobre 2011 par Jean-Jacques Guillet, rapporteur, et par Jean-Louis Bianco, président de la mission d'information sur « L'Iran après 2008 », fait le point sur l'évolution de la situation politique, économique, sociale et géopolitique de l'Iran depuis 2008 et sur celle du dossier nucléaire dans un contexte nouveau, marqué par les manifestations et la répression qui ont suivi l'élection présidentielle de 2009. La mission a évidemment pris en compte le « printemps arabe », dans la mesure où il pouvait bousculer les

équilibres géopolitiques de la région. De ses travaux, ressort le constat d'un Iran sans boussole, où les luttes pour le pouvoir ont pris une acuité sans précédent alors que la société civile vit au diapason du monde actuel et aspire à une ouverture du pays.



► La crise en Côte d'Ivoire

La crise ivoirienne a fait l'objet d'un suivi régulier par les commissions des affaires étrangères et de la défense.

● Les députés ont ainsi auditionné, le 8 février 2011, Ally Coulibaly, ambassadeur de Côte d'Ivoire en France, nommé par Alassane Ouattara alors que l'issue du conflit qui l'opposait à Laurent Gbagbo était encore incertaine.

● Moins de vingt-quatre heures après l'intervention de la force Licorne en Côte d'Ivoire, le 5 avril 2011, l'audition d'Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes, et de Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants a permis aux députés de la commission de la défense et de la commission des affaires étrangères de prendre connaissance des conditions d'engagement de nos soldats, soulignant qu'ils agissaient sous mandat du Conseil de sécurité dans le cadre de sa résolution 1975 – qui prévoit de détruire les armes

lourdes utilisées contre les civils – et à la demande expresse du Secrétaire général des Nations unies. Les ministres ont présenté les effectifs et les matériels engagés, le bilan des frappes, ainsi que les mesures prises pour protéger les ressortissants européens. Ils ont souhaité la constitution d'un gouvernement d'union nationale sous l'égide du Président Ouattara et prôné un processus de réconciliation et de reconstruction, auquel la France apporterait son aide.

● Le 13 avril 2011, les deux commissions ont à nouveau entendu Gérard Longuet, ministre de la défense et des anciens combattants sur la situation en Côte d'Ivoire afin de faire le point sur l'enchaînement des événements, le rôle des troupes françaises et les perspectives d'évolution de la situation sur place.



M. Jean-Jacques Guillet, rapporteur



M. Jean-Louis Bianco, président



Audition par les commissions des affaires étrangères et de la défense, le 5 avril 2011

► La Birmanie va-t-elle changer ?

● La mission d'information de la commission des affaires étrangères sur la situation en Birmanie a été créée au lendemain des premières élections en Birmanie et de la libération d'Aung San Suu Kyi. Elle fut la première délégation parlementaire européenne à se rendre en Birmanie et à rencontrer certains responsables du nouveau régime.

Le rapport de la mission, présenté le 12 juillet 2011 par Roland Blum et Gaëtan Gorce, s'interroge sur l'apparente mue d'une dictature militaire en « démocratie florissante et disciplinée ». Il fait d'abord le constat de l'impasse dans laquelle paraît se trouver le pays : confrontée à ses démons historiques – l'armée et les minorités ethniques – et mise au ban des nations en dépit du soutien intéressé de ses voisins, la Birmanie s'enfonce dans une crise économique et sociale qui frappe un peuple déjà privé de ses droits et libertés élémentaires. Le rapport tente ensuite de porter un jugement sur l'évolution politique

annoncée par les récentes inflexions constitutionnelles mais qui peine à se concrétiser tant pour le régime que pour une opposition embryonnaire et divisée. Tirant les conséquences de cette nouvelle donne, la mission appelle à une révision de la diplomatie européenne à l'égard de la Birmanie, fondée sur un examen sérieux des effets des sanctions et sur la définition d'objectifs politiques partagés. Elle réaffirme enfin l'indispensable soutien à Aung San Suu Kyi.



M. Gaëtan Gorce,
rapporteur



M. Roland Blum,
rapporteur



L'Europe face à son avenir

Les questions européennes font, depuis très longtemps à l'Assemblée, l'objet d'un travail parlementaire approfondi et continu. S'il est difficile d'en faire un résumé exhaustif au regard de la variété et de la quantité des sujets traités, on peut néanmoins souligner quelques grandes lignes. La crise économique et financière a ainsi fait l'objet de plusieurs rapports et résolutions ; l'avenir de la politique agricole commune (PAC) a également préoccupé les députés ainsi que les relations extérieures de l'Union européenne. L'Assemblée a en outre débattu du problème des frontières intérieures et de l'espace Schengen.

L'Europe face à son avenir

► La Gouvernance économique européenne face à la crise

● La présidence française du G20 a mis en évidence la volonté de l'Union européenne de se situer aux avant-postes de la régulation économique mondiale. Le rapport d'information du 4 octobre 2011 sur l'Union européenne et le G20, présenté par Michel Herbillon, Jérôme Lambert, Christophe Caresche, Bernard Deflesselles et Robert Lecou, a été rédigé juste avant le sommet de Cannes des 3 et 4 novembre 2011. Les rapporteurs y reviennent sur les motifs qui ont poussé les grandes puissances économiques mondiales à se concerter au plus haut niveau et sur les acquis obtenus dans ce cadre depuis 2008. Ils analysent ensuite les enjeux de la

● Le 2 novembre 2011, les commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Sénat ont tenu une réunion avec les membres français du Parlement européen sur la gouvernance économique européenne et la régulation financière. Sur la base de constats négatifs sur la gouvernance actuelle (crise grecque, crise des dettes souveraines, manque de légitimité des décisions et lenteur de leur mise en œuvre, fonctionnement opaque pour les citoyens, confusion des messages envoyés aux marchés), les participants ont évoqué différentes voies d'amélioration : un travail d'échanges plus important entre les parlements, un meilleur usage des institutions européennes, la mise en œuvre du « six-pack » dans toutes ses dimensions (semestre européen,

présidence française, principalement sur quatre sujets : la réforme du système monétaire international, la régulation des marchés financiers, la lutte contre la volatilité des prix agricoles et la place de l'Europe dans la gouvernance du G20. Ce rapport a donné lieu à l'adoption d'une résolution européenne émettant une série de recommandations sur les thèmes étudiés.



surveillance macroéconomique) et la poursuite des travaux législatifs européens en matière de régulation financière.



La Commission des Affaires européennes



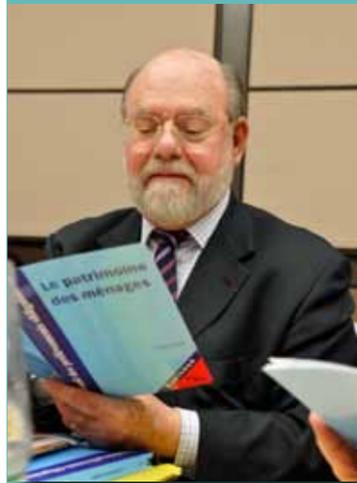
● La commission des affaires européennes a adopté, le 11 janvier 2012, un rapport d'information intitulé « Vers une réforme européenne des règles prudentielles applicables aux banques » présenté par Pierre Bourguignon et Michel Diefenbacher. Les travaux d'harmonisation de la réglementation et des pratiques bancaires au niveau international remontent aux années 80, mais la crise a fait apparaître la nécessité d'un système plus intégré et mieux contrôlé. La Commission européenne a présenté le 20 juillet 2011 deux propositions législatives afin de mettre en œuvre l'accord « Bâle III » sous



► L'espace Schengen : le principe de subsidiarité à l'épreuve

● La commission des affaires européennes a adopté, le 27 septembre 2011, un rapport d'information et une proposition de résolution européenne, présentés par Didier Quentin, rejetant pour partie la réforme des dispositions qui permettent aujourd'hui à un État membre appartenant à l'espace Schengen, en cas de menace grave à l'ordre public ou à la sécurité intérieure, de rétablir les contrôles à ses frontières intérieures. La Commission européenne ayant proposé que le pouvoir de décision des États membres lui soit transféré, les députés ont jugé que la

forme d'un corps de règles uniques et directement applicables, et d'aller au-delà de cet accord avec des dispositions prudentielles nouvelles sur la gouvernance d'entreprise et les pouvoirs de sanction des superviseurs nationaux notamment. L'application de Bâle III et l'accélération de son calendrier soulèvent au moins deux questions majeures : celle de l'impact sur le financement de l'économie réelle et celle de l'application coordonnée de Bâle III par l'ensemble des membres du G20.



M. Pierre Bourguignon, rapporteur



M. Michel Diefenbacher, rapporteur

proposition de règlement ne respectait pas le principe de subsidiarité. Puis, pour la première fois, une proposition de résolution portant avis motivé au titre de la subsidiarité a été débattue en séance publique. À l'issue des débats du 8 novembre 2011, l'Assemblée a ainsi adopté la résolution européenne portant avis motivé au titre de la subsidiarité sur la proposition de réforme des règles relatives à la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures.



M. Didier Quentin, rapporteur

► Quel avenir pour la PAC ?

● La réforme de l'organisation commune du marché vitivinicole de 2008 a prévu la disparition des droits de plantation, instrument d'encadrement du potentiel de production, au plus tard fin 2018. La commission des affaires européennes s'est penchée sur cette réforme en adoptant le 19 juin 2011, sur la proposition de Catherine Quéré, Serge Poignant et plusieurs de leurs collègues, une résolution sur le régime des droits de plantation de vigne. Devant les risques de crises de surproduction, de délocalisations du vignoble et de remises en cause des efforts qualitatifs entrepris par

la profession, les États membres producteurs de l'Union se sont en effet mobilisés pour le maintien de cet outil de régulation, avant que la Commission européenne n'établisse fin 2012 un premier bilan de la réforme vitivinicole de 2008.



Mme Catherine Quéré, auteur de la proposition de résolution

● Comme cela avait été fait dans le cadre de l'examen du « Bilan de santé de la politique agricole commune » en 2008, la commission des affaires européennes et la commission des affaires économiques ont créé un groupe de travail commun sur l'avenir de la politique agricole commune après 2013. Au moment où vont se négocier les perspectives financières de l'Union européenne pour 2014-2020, se pose en effet la question de la refondation de la PAC autour des objectifs de sécurité alimentaire pour 500 millions d'Européens, de lutte contre la volatilité des prix, de développement équilibré des territoires et de prise en compte de l'environnement et du changement climatique.

Le rapport présenté le 29 juin 2011 par Jean-Claude Fruteau, Jean Gaubert, Hervé Gaymard et Philippe Armand Martin et la résolution

du 3 août 2011 qui l'a suivi se prononcent sur la communication de la Commission européenne qui préfigure les prochaines dispositions législatives relatives au soutien au revenu, au « verdissement » des aides et à leur répartition entre les États membres de l'Union, à la prise en compte des spécificités des productions et des régions et aux nécessaires instruments de régulation. Les rapporteurs défendent une PAC forte pour une agriculture durable, productive et compétitive.



M. Jean Gaubert, rapporteur



M. Philippe Armand Martin, rapporteur

► Droit d'accès à un avocat : les députés expriment de fortes réserves sur une proposition de directive

● Le 8 juin 2011, la Commission européenne a déposé une proposition de directive tendant à fixer des règles minimales en matière d'accès à l'avocat dans le cadre des procédures pénales. Le texte proposé vise à garantir à toute personne un très large accès à l'avocat dès lors qu'elle est soupçonnée, qu'elle soit privée de liberté ou non. La proposition soulève de grandes difficultés au regard du droit français, non seulement pour élargir l'accès à l'avocat à « toute personne soupçonnée », notion très incertaine en droit français, mais également du fait de l'absence de toute disposition

relative à l'aide juridictionnelle et du manque d'encadrement de l'accès à l'avocat. La commission des affaires européennes a donc, suivant la proposition des deux co-rapporteurs Guy Geoffroy et Mme Marietta Karamanli, adopté le 6 mars 2012, une proposition de résolution européenne émettant de très sérieuses réserves sur cette proposition de directive.



Mme Marietta Karamanli, rapporteur



► Élargissement et relations extérieures de l'Union

● Un premier rapport en date du 9 février 2011, présenté par Michel Herbillon, Bernard Deflesselles et Jérôme Lambert, expose les raisons du soutien franco-allemand à l'achèvement des réformes et des négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, à la suite d'une visite conjointe à Zagreb des commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Bundestag les 17 et 18 janvier 2011. Le second rapport, adopté le 3 novembre 2011 et présenté par Pierre Lequiller, président de la commission des affaires européennes, fait le point des négociations et souligne la portée politique et symbolique majeure de la volonté de l'Union européenne d'intégrer les Balkans occidentaux, dès lors qu'ils remplissent les conditions d'adhésion.

À la suite de ce rapport, une résolution a été adoptée le 18 décembre 2011, affirmant le soutien des députés à l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.



M. Michel Herbillon, rapporteur



M. Jérôme Lambert, rapporteur



M. Bernard Deflesselles, rapporteur



Mme Annick Girardin, rapporteure

● Devant le blocage des négociations commerciales multilatérales dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, la Commission européenne a décidé de négocier des accords bilatéraux. Le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada s'inscrit dans cette logique. Le rapport d'information de la commission des affaires européennes présenté par Annick Girardin le 9 mars 2011 met l'accent sur les impacts négatifs qu'aurait un tel accord sur certaines filières, notamment agricole et de la pêche. Il attire en outre l'attention des négociateurs européens sur ses

conséquences pour Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire français d'outre-mer ne figurant pas dans le mandat de négociation mais dont l'équilibre économique serait fragilisé par un tel accord.



Réunion à l'O.M.C.

● Le cycle de négociations commerciales multilatérales dit « cycle de Doha » a été lancé en 2001 sous l'angle du développement. Dix ans après, sa conclusion est peu probable, l'échec étant largement imputable à l'attitude des grandes parties prenantes – États-Unis et pays émergents (Brésil, Chine et Inde). La crise du multilatéralisme ouvre la voie aux accords bilatéraux, moins protecteurs des droits des pays les plus faibles.

29 novembre 2011, les rapporteurs Marietta Karamanli et Hervé Gaymard constatent qu'en dix ans, le monde a changé d'époque. L'OMC doit s'adapter à la remise en cause du dogme du libre-échange, à l'émergence de nouveaux équilibres géopolitiques et économiques et à l'affirmation des enjeux environnementaux, sociaux et de sécurité alimentaire. Le rapport trace les pistes d'une évolution respectueuse des enjeux de développement durable pour l'ensemble des États.

Dans leur rapport sur le cycle de Doha et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce présenté le

● Le rapport d'information présenté par Marie-Louise Fort et Jérôme Lambert le 23 février 2012 examine l'évolution du rôle de la Chine et de l'Union européenne dans les relations internationales, qui sont devenues deux acteurs déterminants de la mondialisation, ainsi que leurs relations bilatérales qui rapprochent près de deux milliards d'êtres humains et constituent l'un des principaux axes commerciaux du monde.



Mme Marie-Louise Fort, rapporteure



Coopération internationale

L'Assemblée nationale entretient des relations internationales bilatérales et multilatérales, notamment dans le cadre de différentes instances qui réunissent des parlements nationaux (OTAN, OSCE, Conseil de l'Europe, Union interparlementaire...). Elle s'attache toujours à intensifier la coopération parlementaire. En 2011 et au début de l'année 2012, les temps forts de cette coopération ont été la visite officielle d'une délégation de l'Assemblée en République populaire de Chine puis au Japon. L'Assemblée a en outre accueilli la 10^e session de la conférence de Présidents d'Assemblée. Enfin, à la suite de la crise économique et financière affectant la zone euro, l'Assemblée nationale et le Bundestag allemand ont créé un groupe de travail qui s'est réuni plusieurs fois et a présenté ses conclusions le 13 février 2012, démontrant ainsi le rôle important des parlements nationaux et la solidité de l'axe franco-allemand.

Coopération internationale

► Visite officielle en République populaire de Chine

Le Président Bernard Accoyer s'est rendu en Chine du 25 au 30 avril 2011 accompagné de deux députés de l'Assemblée nationale : Michel Herbillon, député du Val-de-Marne (UMP), président du groupe d'amitié France-République populaire de Chine, et Bruno Le Roux, député de Seine-Saint-Denis (PS), vice-président du groupe d'amitié France République populaire de Chine. À cette occasion, il a rencontré, lors d'entretiens officiels, les plus hautes autorités de l'État chinois, notamment le Président de la République, Hu Jintao. Il s'est déplacé en province avec son homologue, Wu Bangguo, Président du comité permanent de l'Assemblée nationale populaire. Attaché à associer pleinement l'Assemblée nationale

à l'approfondissement des relations d'amitié et de coopération entre la France et la Chine, le Président de l'Assemblée nationale a souhaité ainsi renforcer le dialogue avec les autorités chinoises sur tous les sujets d'intérêt commun. C'était la quatrième visite en Chine de Bernard Accoyer depuis son accession à la présidence de l'Assemblée nationale.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, et Hu Jintao, Président de la République populaire de Chine

► Visite officielle en République du Burundi

Le Président Bernard Accoyer a effectué une visite officielle en République du Burundi les 8 et 9 juillet 2011. Il était accompagné par le député Jean-René Marsac (SRC), Président du groupe d'amitié France-République du Burundi de l'Assemblée nationale. À cette occasion, il s'est entretenu avec les plus hautes autorités burundaises, notamment avec le Président de la République, Pierre Nkurunziza, avec le Président du Sénat, Gabriel Ntisezerana, et avec son homologue, Président de l'Assemblée nationale, Pie Ntavyohanyuma. Le Président Bernard Accoyer a effectué plusieurs visites ; il s'est ainsi rendu à l'hôpital « Prince Régent Charles » de

la capitale du pays, Bujumbura, ainsi qu'au siège de l'Association nationale de soutien aux séropositifs et malades du sida (ANSS). Ce déplacement constituait la première visite officielle d'une autorité française dans ce pays francophone depuis 2009.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, en visite au Burundi

► La Conférence de Présidents d'Assemblée

Le Président Bernard Accoyer a réuni à l'Assemblée nationale, du jeudi 8 au samedi 10 septembre 2011, la 10^e session de la conférence de Présidents d'Assemblée 2011. Les présidents d'assemblée des pays membres du G8 (Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni, Russie), le Président du Parlement européen, ainsi que les présidents d'assemblée de l'Afrique du Sud et du Brésil, ont participé aux travaux de cette conférence.

La première séance de travail, vendredi 9 septembre, a été consacrée à un échange d'expériences entre les présidents d'assemblée sur l'adaptation des procédures législatives aux défis que sont la complexité croissante de l'élaboration de la législation, le décalage entre le temps législatif et le temps médiatique ou la concurrence d'Internet et des réseaux sociaux par rapport à la représentation parlementaire. Après un échange centré sur l'actualité économique internationale, les présidents d'assemblée ont été reçus à

l'Élysée par Nicolas Sarkozy, Président de la République pour un entretien sur la présidence française du G8-G20. Samedi 10 septembre, au cours d'une deuxième séance de travail, les présidents d'Assemblée ont débattu du rôle des parlements dans le développement et l'encadrement des énergies du futur qu'il s'agisse des énergies nouvelles – solaire, éolien, biomasse – ou du nucléaire. Ils ont mis l'accent sur la place centrale des parlements dans la définition d'un nouveau bouquet énergétique garantissant la diminution des gaz à effet de serre mais préservant la croissance économique et le pouvoir d'achat des populations. À l'issue de cette conférence, les Présidents d'Assemblée ont souligné l'intérêt de ces rencontres pour l'amélioration des procédures parlementaires, législatives et de contrôle des politiques publiques et plus largement pour la vie démocratique de leurs Nations.



De gauche à droite : Max Vuyisile Sisulu (Afrique du Sud) ; Norbert Lammert (Allemagne) ; Marco Maia (Brésil) ; Andrew Scheer (Canada) ; Bernard Accoyer (France) ; Gianfranco Fini (Italie) ; Takahiro Yokomichi (Japon) ; John Bercow (Royaume-Uni) ; Oleg Morozov (Russie)

► Visite officielle au Japon

Le Président Bernard Accoyer a effectué une visite officielle au Japon du 12 au 14 septembre 2011. Il était accompagné d'une délégation de députés de l'Assemblée nationale, membres du groupe d'amitié France-Japon : Didier Quentin (UMP), Président du groupe d'amitié France-Japon, Marie-Françoise Clergeau (SRC), Bernard Perrut (UMP) et Philippe Folliot (app. NC). Il était ainsi la première personnalité politique française à s'entretenir avec le nouveau Premier ministre japonais, Yoshihiko

Noda, avec lequel il a abordé notamment les sujets d'actualité internationale et économique. Il a également rencontré son homologue, Takahiro Yokomichi, Président de la chambre des Représentants. La délégation parlementaire s'est rendue, le 14 septembre 2011, dans la zone sinistrée de Sendai (à 300 kilomètres au nord-est de Tokyo) pour rendre un hommage, au nom de la Représentation nationale, aux victimes de la catastrophe du 11 mars dernier qui a endeuillé le Japon.

► Groupe de travail de l'Assemblée nationale et du Bundestag sur la gouvernance de la zone euro et la coopération franco-allemande

Dans le contexte de crise économique et financière affectant la zone euro, l'Assemblée nationale et le Bundestag allemand ont décidé de créer un groupe de travail bilatéral comprenant quatorze députés, issus de tous les groupes politiques représentés dans les deux assemblées, ainsi que, pour chaque pays, deux experts désignés par leur gouvernement. Le groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre octobre 2011 et février 2012, sous la présidence de Norbert Lammert, Président du Bundestag, et de Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale.

Cette instance a encouragé les gouvernements français et allemand à approfondir leur coopération bilatérale en matière de stratégie de croissance et de convergence fiscale. Elle a, par ailleurs, permis d'accélérer le processus de ratification du traité instituant le Mécanisme européen de stabilité et a contribué à rapprocher les points de vue sur la nécessité d'ancrer la règle d'or dans les droits nationaux, afin de lutter contre la crise économique et financière. À l'occasion

de la dernière réunion du groupe de travail le 13 février 2012, les deux présidents sont convenus qu'il fallait limiter les déficits structurels et ont exprimé leur accord sur des mesures automatiques de correction en cas d'écart significatifs par rapport aux objectifs de stabilité fixés par le cadre européen. Ils se sont félicités que les parlements soient associés à la gouvernance de l'UEM (article 13 du traité sur la stabilité) et ont souhaité que des formes appropriées de coopération soient trouvées entre les parlements nationaux et le Parlement européen.



Berlin, octobre 2011



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, entouré de Marie-Françoise Clergeau, Philippe Folliot, Didier Quentin, et Bernard Perrut, députés.



Les présidents Bernard Accoyer et Norbert Lammert



Évènements de l'année

Faire connaître la vie parlementaire dans toutes ses dimensions, nourrir le débat démocratique et commémorer les dates importantes de notre histoire républicaine : tels sont les objectifs que poursuit l'Assemblée nationale à travers sa communication événementielle. Opération éminemment pédagogique, le Parlement des enfants a rencontré un vif succès pour sa 17^e édition, tout comme les traditionnelles Journées du patrimoine qui permettent aux citoyens de découvrir le Palais-Bourbon. Pour le tricentenaire de Rousseau, en outre, une exposition exceptionnelle a été ouverte au public.

Qu'il s'agisse de l'abolition de l'esclavage, de l'année des Outre-mer, du colloque sur Philippe Séguin ou de la rencontre sur le thème « Vérités scientifiques et démocratie », les initiatives n'ont pas manqué pour susciter la réflexion et l'échange.

Enfin, la publication de plusieurs ouvrages ainsi que l'organisation des 20^e et 21^e éditions de la Journée du livre politique ont montré que ces efforts se prolongeaient par l'écrit, gage de pérennité. 2011 fut donc une année très riche en événements, sur des thématiques aussi variées que passionnantes.

Évènements de l'année



Philippe Séguin à la tribune de l'Assemblée nationale.

► Colloque Philippe Séguin - « La politique : une affaire de volonté », 7 janvier 2011

Un an jour pour jour après la disparition de Philippe Séguin, le Président Bernard Accoyer et le Premier ministre François Fillon ont décidé de concert de lui rendre hommage. Ils ont choisi d'évoquer sa personnalité, ses idées, son parcours, non dans l'esprit d'une commémoration, mais pour mettre en perspective l'actualité de sa pensée et de son action.

Autour de personnalités politiques,

d'universitaires, de journalistes, le colloque a eu pour ambition d'engager un débat ouvert et contradictoire. De nombreux proches et anciens collaborateurs de Philippe Séguin y ont participé et témoigné de leur compagnonnage. D'autres personnalités, aux trajectoires intellectuelles différentes, ont également apporté leur éclairage.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, et François Fillon, Premier ministre, entourant les proches de Philippe Séguin

► Les lumières des Outre-mer, 2 - 28 février 2011

Le 2 février 2011 à l'Hôtel de Lassay, le Président Bernard Accoyer, Frédéric Mitterrand, Ministre de la culture et Marie-Luce Penchard, Ministre chargée de l'Outre-mer, ont présidé la cérémonie d'illumination des 12 colonnes du Palais-Bourbon aux couleurs des Outre-mer. Premier événement dédié au grand public dans le cadre de l'année des Outre-mer, « les lumières des Outre-mer » est une œuvre allégorique qui a rendu hommage, tous les soirs durant le mois de février 2011, à la diversité, la grandeur et la richesse des Outre-mer. Les douze colonnes célébraient ainsi douze départements et collectivités : Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte,

la Réunion, Terres australes et antarctiques françaises, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française.

Les couleurs de cette œuvre symbolisaient l'harmonie entre les peuples : le jaune symbole du soleil et de la joie, le vert, symbole de la biodiversité et de l'équilibre, le bleu, symbole des mers et des océans mais aussi de l'unité des peuples. Cette harmonie représente aussi le nouveau visage des Outre-mer, par delà les clichés et les discours convenus. De nouveaux horizons sont aussi ouverts dans un esprit apaisé, qui ne renie rien de l'histoire assumée mais qui additionne les talents pour le bien commun et l'enrichissement de la République.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, aux côtés de Daniel Maximin, Commissaire de l'année des Outre-mer, Frédéric Mitterrand, Ministre de la culture et Marie-Luce Penchard, Ministre chargée de l'Outre-Mer



► Abolition de l'esclavage : 3 lois pour défendre la dignité humaine, commémoration du 2 au 11 mai 2011

À l'occasion du dixième anniversaire de la loi du 21 mai 2001 dite « loi Taubira », reconnaissant la traite et l'esclavage en tant que crimes contre l'humanité, l'Assemblée nationale a commémoré cet événement en rappelant l'adoption de cette loi ainsi que celles de la première abolition de l'esclavage par la France le 4 février 1794 et de l'abolition définitive de l'esclavage, suivie de l'émancipation des esclaves, le 27 avril 1848.

Des panneaux illustrant ces événements ont été exposés sur les grilles du Palais Bourbon du 2 au 11 mai 2011.



4
février
1794

La Convention nationale déclare que l'esclavage est aboli dans toutes les colonies. Tous les hommes ont désormais les mêmes droits.



27
avril
1848

La commission créée par le député Victor Schœlcher propose 12 décrets qui émancipent les esclaves et leur reconnaissent le statut de citoyen.



21
mai
2001

L'esclavage et la traite sont désormais considérés par la loi comme des crimes contre l'Humanité.

●●● En savoir plus

► Le 17^e Parlement des enfants, 28 mai 2011



Le 28 mai 2011 s'est tenue la 17^e édition du Parlement des enfants. Suivant la tradition, les 577 délégués juniors ont débattu le matin en commission, avec des députés, des trois propositions de loi qui avaient été sélectionnées par le jury national au début du mois de mai. Puis ils ont assisté l'après-midi à la séance officielle et ont siégé dans l'hémicycle à la place du député de leur circonscription.

Sous la présidence du Président Bernard Accoyer, le 17^e Parlement des enfants a adopté par 373 voix la proposition de loi n° 2, présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Pierre Bonnard de Vernon (Académie de Rouen), visant à rendre obligatoire, dans chaque association sportive, la signature par les licenciés d'une Charte du respect de la personne pour combattre les discriminations liées à l'origine, la couleur, le sexe ou toute autre discrimination.

Une déléguée junior pose une question en séance lors du 17^e Parlement des enfants



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, félicite la lauréate du 17^e Parlement des enfants

156 voix sont allées à la proposition de loi n° 3 visant à favoriser le civisme en organisant « la semaine du civisme » dans les établissements scolaires, présentée par les élèves de la classe de CM2 de l'école élémentaire de Doujani 1 de Mamoudzou (Mayotte).

46 voix sont allées à la proposition de loi n° 1 visant à rendre obligatoires les conseils municipaux d'enfants, présentée par les élèves des classes de CM1 et CM2 de l'école élémentaire de l'Amont Quentin de Cherbourg-Octeville (Académie de Caen).

Auparavant, Christine Lagarde, alors Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, avait présenté le G20 aux 577 délégués juniors.

Une déléguée junior au moment du vote en séance



► La Fête des Mots, 23 juin 2011

La Fête des mots clôture l'opération « Le camion des mots », qui propose aux enfants scolarisés du CE2 à la 3^e (de 8 à 15 ans) une aventure pédagogique destinée à promouvoir et à découvrir la langue française. Ce camion effectue durant l'année scolaire une tournée dans toute la France. Dans chacune des 120 villes étapes, les élèves, accompagnés de leurs professeurs, participent à des jeux interactifs sur la lecture, le vocabulaire, la grammaire, la conjugaison et l'orthographe. En fin d'année, les sept classes, représentant chaque niveau scolaire, qui ont réalisé les meilleurs scores sont invitées à Paris pour une remise des diplômes dans un lieu symbolique de la République. Cette année, la Fête des mots s'est

déroulée le jeudi 23 juin 2011 à l'Assemblée nationale. Les sept classes lauréates ont ainsi été accueillies par le Président Bernard Accoyer pour la cérémonie de remise des diplômes, en présence de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, remet son prix à la classe lauréate de CM1



► Journées européennes du patrimoine 17 et 18 septembre 2011

À l'occasion de la 28^e édition des Journées européennes du patrimoine, l'Assemblée nationale a connu une forte affluence en accueillant près de 17 000 visiteurs. Ces visiteurs ont pu pénétrer dans le cœur de la vie parlementaire tout en se documentant sur l'histoire du Palais-Bourbon, siège d'une chambre parlementaire depuis 1798, et de l'Hôtel de Lassay, résidence officielle du Président de l'Assemblée nationale de 1804 à 1810 et depuis 1879 sans discontinuer. Au fil d'un parcours qui leur a permis d'admirer un patrimoine aussi riche qu'éclectique comportant des œuvres d'art majeures allant du 18^e siècle jusqu'à la période contemporaine, ils ont pu admirer les salons de l'Hôtel de Lassay, en particulier la salle à manger du duc de Morny récemment restaurée, les décors de Delacroix au Palais-Bourbon



Tambours de la garde républicaine accueillant les visiteurs

ainsi que la Bibliothèque et ses chefs-d'œuvre, avant de pénétrer dans l'hémicycle.

Pour ceux qui n'ont pu participer à ces journées ou qui ne peuvent se déplacer, une visite virtuelle de l'Assemblée est présentée sur le site de l'Assemblée en cliquant sur la dernière vignette à droite de sa page d'accueil. Bonne visite !



Des visiteurs découvrent l'Hémicycle, lors des 28^e Journées du Patrimoine

► Publication des comptes rendus des Comités secrets de 1870 et 1871, 25 octobre 2011

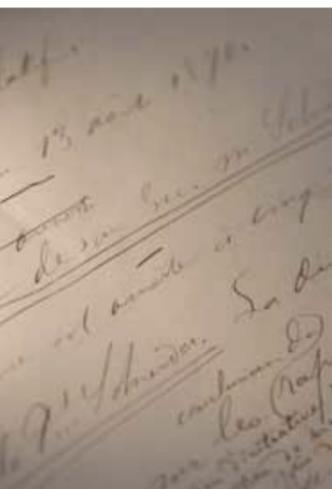
Le 5 avril 2011, l'Assemblée nationale a autorisé, par un vote unanime, la publication de documents historiques extraordinaires qui étaient conservés jusqu'alors dans un coffre-fort : les comptes rendus manuscrits des quatre séances tenues en comités secrets en 1870 et en 1871, en la seule présence des ministres et des députés astreints au secret le plus absolu.

Il s'agit de trois séances du Corps législatif du Second Empire, réunies en août 1870 dans le contexte de la guerre franco-allemande, et d'une séance de l'Assemblée nationale de la République, siégeant en mars 1871 à Versailles, réunie à la veille de la Commune. Au cours de ces débats s'expriment des personnalités de

premier plan comme Léon Gambetta, Jules Ferry, Adolphe Thiers, Jules Grévy ou encore le tout jeune député Georges Clemenceau.

Ces comptes rendus sont désormais publiés aux Éditions Perrin en partenariat avec l'Assemblée nationale. Cette édition, préfacée par le Président Bernard Accoyer, est présentée et annotée par le professeur Éric Bonhomme, spécialiste des débuts de la III^e République.

Afin de mettre en valeur les passages les plus marquants de ces débats, une lecture publique a été organisée le mardi 25 octobre 2011, à l'hôtel de Lassay, avec Denis Podalydès, Bruno Raffaelli et Félicien Juttner, de la Comédie-Française.



Denis Podalydès, Félicien Juttner et Bruno Raffaelli de la Comédie Française

► Les 10 ans de la LOLF : premier bilan et perspectives 9 et 10 novembre 2011

Mercredi 9 et jeudi 10 novembre 2011, l'Assemblée nationale et la Cour des comptes ont organisé, à l'Hôtel de Lassay, un colloque sur les 10 ans de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) auquel ont participé de nombreuses personnalités.

Il y a 10 ans était en effet adoptée cette nouvelle « Constitution financière » destinée à moderniser la gestion de l'État.

Cette loi organique s'est également traduite par un renforcement sensible de la démocratie parlementaire en augmentant les pouvoirs des députés et des sénateurs dans le processus d'élaboration, de discussion, de contrôle et d'évaluation des lois de finances. Ouvert par Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale et

Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes, ce colloque était animé par Pierre-Marie Vidal et Bruno Botella, respectivement directeur de la rédaction et rédacteur en chef de la revue *Acteurs publics*.



Didier Migaud, Premier Président de la Cour des comptes



Gilles Carrez, Rapporteur général de la Commission des Finances



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale

► Vérités scientifiques et Démocratie, 7 décembre 2011

Mercredi 7 décembre 2011, l'Assemblée nationale et l'Académie des sciences ont organisé un colloque intitulé « Vérités scientifiques et Démocratie » auquel ont participé de nombreuses personnalités du monde politique et scientifique.

À l'heure où les progrès scientifiques s'accroissent, où les sauts technologiques sont toujours plus étonnants, il est nécessaire de s'interroger sur les relations et les interactions entre la science et la démocratie. OGM, nanotechnologies, bioéthique, nucléaire et gaz de schiste, l'activité parlementaire a démontré, cette année, l'importance de ce questionnement.

Comment créer un environnement propice à la recherche et favoriser, dans un débat démocratique,

l'acceptation de l'innovation par le public ? Telles sont les principales questions débattues au sein de ce colloque ouvert par Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, et Catherine Bréchignac, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, entouré de Catherine Bréchignac, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et Claudie Haigneré, Présidente d'Universcience.



Inauguration de l'exposition « Rousseau et la Révolution » par Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale

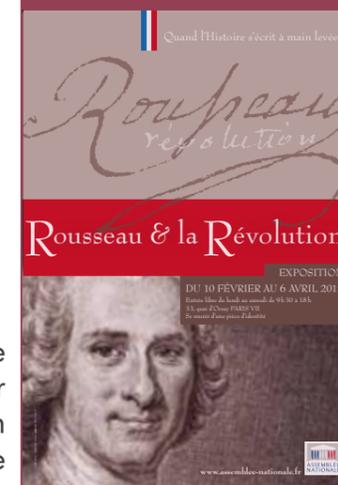
► Exposition « Rousseau et la Révolution » 10 février au 6 avril 2012

S'il s'est éteint onze ans avant le début de la Révolution française, la pensée de Jean-Jacques Rousseau imprégna tous ceux qui, de la prise de la Bastille à la fin de la Terreur, furent aux origines de notre République. C'est pourquoi l'Assemblée nationale, dépositaire de plusieurs manuscrits importants, comme celui des Confessions, se devait d'ouvrir l'année du tricentenaire de la naissance du « citoyen de Genève » par une manifestation ambitieuse. L'exposition « Rousseau et la Révolution » ne constitue donc pas seulement un

hommage à l'écrivain : elle invite chacune et chacun à se pencher sur l'homme à qui nous devons l'invention de la citoyenneté moderne. À cette occasion, est réuni, pour la première fois, un ensemble exceptionnel de documents uniques issus du fonds de l'Assemblée nationale et de prêts consentis par la Bibliothèque nationale de France, le musée Carnavalet, l'Institut de France, le musée Jean-Jacques Rousseau de Montmorency et la Bibliothèque de Genève.



Cédric Villani, lauréat de la médaille Fields 2010



Affiche de l'exposition « Rousseau et la Révolution »

Samedi 4 février 2012

► 20^e et 21^e Journées du Livre politique, 2 avril 2011 et 4 février 2012



Dominique Reynié, lauréat de la 21^e Journée du Livre politique

Chaque année se tient à l'Assemblée, sous le haut patronage de son Président, la Journée du Livre politique. Cette journée rassemble près d'un millier de visiteurs venant débattre avec les auteurs, assister aux tables rondes et à la remise du Prix du Livre politique, décerné par un jury de journalistes pour récompenser la revalorisation de la pensée et de la réflexion politique et sociopolitique. S'y est ajouté, depuis 2004, le Prix des Députés, décerné par un jury de parlementaires.

La 20^e Journée, qui s'est tenue le 2 avril 2011, avait pour thème « Les 20 lois qui ont marqué les Français (1991- 2011) ».

Le Prix du Livre politique a été décerné à Jean-Pierre Chevènement pour son livre « La France est-elle finie ? » et le

Prix des Députés, à Jean-Pierre Jouyet pour son livre « Nous les avons tant aimés », avec une mention spéciale à Abel Lanzac et Christophe Blain pour leur bande dessinée « Quai d'Orsay ».

La 21^e Journée s'est pour sa part tenue le 4 février 2012 sur le thème « Ethique et politique ».

Le Prix du Livre politique et le Prix des Députés ont été attribués à Dominique Reynié, pour son livre « Populismes : la pente fatale ». En outre, une mention spéciale des jurys a été décernée à Michèle Cotta pour ses « Cahiers secrets de la V^e République ».



Bernard Accoyer, Président de l'Assemblée nationale, Simoné Veil et Stéphane Hessel, lors de la 20^e Journée du Livre politique



L'activité éditoriale de l'Assemblée nationale

Depuis sa création en 2005, la Mission éditoriale a pour objectif de constituer une gamme complète de livres sur l'Assemblée nationale, allant de l'ouvrage de référence au livre pour enfants, en passant par des publications illustrées et des livres de vulgarisation. Son but est de faire connaître l'histoire parlementaire et le fonctionnement de l'Assemblée nationale au grand public, à travers des livres accessibles vendus à des prix peu élevés. La plupart sont élaborés en partenariat avec des éditeurs, ce qui leur assure une diffusion nationale dans le réseau des librairies.

En 2011, l'Assemblée a ainsi co-édité une nouvelle biographie, dans la collection Tribuns, consacrée à Lamartine, deux livres sur l'histoire du Palais Bourbon dont l'un issu des souvenirs d'anciens députés, les comptes rendus des quatre séances tenues en comités secrets en 1870 et en 1871 ainsi que le catalogue de l'exposition « Rousseau et la Révolution ». Par ailleurs, l'Assemblée a réalisé une nouvelle bande dessinée à destination des plus jeunes afin de leur raconter, de manière ludique et pédagogique, le rôle des députés et le parcours des lois.

L'activité éditoriale de l'Assemblée nationale

► La collection Tribuns s'est enrichie

La collection « Tribuns », coéditée avec la Documentation française, a pour ambition de faire redécouvrir les grands orateurs parlementaires de notre histoire politique. Après « Clemenceau, le combattant », « Jaurès, l'humaniste », « Briand, l'euro péen », « Edgar Faure, l'optimiste » et « Victor Hugo, l'universel » la collection s'est enrichie en 2011 d'une sixième biographie : « Lamartine, le lyrique ».

Le suffrage universel, l'abolition de l'esclavage, l'abolition de la peine de mort en matière politique et la défense du drapeau tricolore : en 1848, quand la révolution de Février met fin au règne de Louis-Philippe et au suffrage

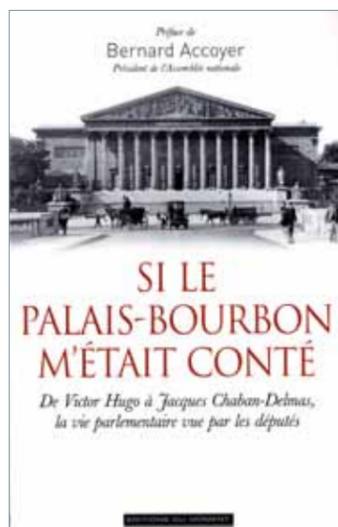
censitaire, Alphonse de Lamartine impose avec panache ces grandes réformes politiques. Issu d'un milieu royaliste, le député poète a incarné une opposition sociale et démocrate sous la monarchie de Juillet, avant de passer trois mois à la tête de la République issue des barricades. Orateur romantique par excellence, il est vu par ses contemporains comme « un prince des tribunes ».



Lamartine, le lyrique. Paris : La documentation française, 2011. Coll. Tribuns.

► Si le Palais-Bourbon m'était conté

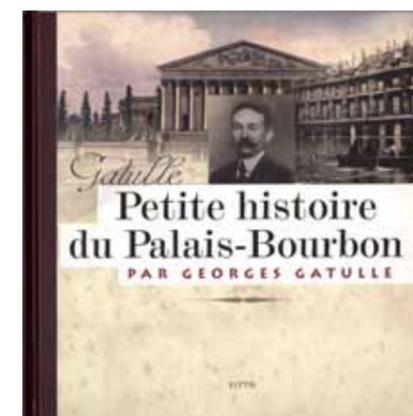
Publié en partenariat avec les Éditions du Moment, cet ouvrage est une anthologie de souvenirs écrits par d'anciens députés, du XIX^e siècle au début de la Ve République, de Victor Hugo à Jacques Chaban-Delmas. Qu'ils émanent d'écrivains célèbres ou d'auteurs aujourd'hui oubliés, ces récits vécus sont des textes savoureux mais aussi une source historique du plus grand intérêt révélant les ruptures et les continuités du fonctionnement de notre démocratie.



Si le Palais-Bourbon m'était conté. Paris : Ed. du Moment, 2011.

► Petite Histoire du Palais-Bourbon

Coédité avec les Editions Elytis, cet ouvrage a été réalisé à partir de 73 cahiers calligraphiés à l'encre, conservés aux archives de l'Assemblée nationale et rédigés avec soin par un ancien fonctionnaire de la Chambre des députés, Georges Gatulle. Il couvre la période allant de la fin du XIX^e siècle à la toute première moitié du XX^e siècle au cours de laquelle l'ancien palais aristocratique devient le siège d'une assemblée parlementaire moderne. Cette chronique illustrée permet de découvrir des anecdotes étonnantes, jusqu'alors inédites, notamment sur l'édification de la célèbre colonnade du Palais-Bourbon, l'apparition du téléphone, les visites de chefs d'État étrangers à la Belle-Époque ou encore le repli de la Chambre des députés à Bordeaux du 2 septembre au 6 décembre 1914.



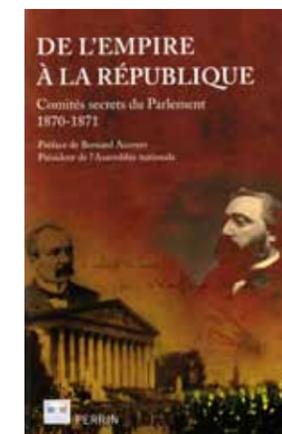
Petite histoire du Palais-Bourbon, par Georges Gatulle. Paris : Elytis, 2011.



Fiche de service de G. Gatulle.

► Les comités secrets du Parlement : De l'Empire à la République

Le 5 avril 2011, l'Assemblée nationale a autorisé la publication des comptes rendus des quatre séances tenues en comités secrets en 1870 et en 1871. Cet ouvrage, réalisé en partenariat avec les Éditions Perrin, met à disposition du public ces documents présentés et annotés par le professeur Éric Bonhomme, spécialiste des débuts de la III^e République.

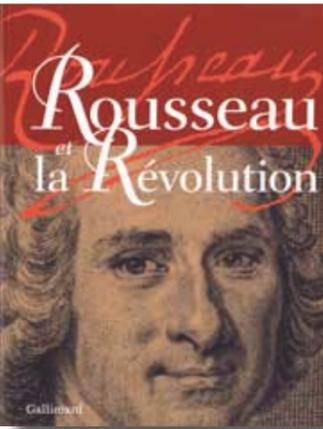


De l'Empire à la République. Paris : Perrin, 2011.



Le « baromètre », insigne aux armes de la République, est remis à chaque député.

► Le catalogue illustré de l'exposition « Rousseau et la Révolution »



Rousseau et la Révolution, catalogue d'exposition. Paris : Gallimard, 2011

1712 - 2012 : le tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau est l'occasion de découvrir en lui notre contemporain. Son apport à la formation de l'idée moderne de démocratie est évoqué par ce catalogue de l'exposition organisée à l'Assemblée nationale sur le thème « Rousseau et la Révolution ». Cet ouvrage associe à une riche iconographie un ensemble d'articles de spécialistes reconnus. On y voit d'abord comment Rousseau a été constitué en figure tutélaire de la Révolution. Mais son autorité était disputée : sur les institutions, l'éducation, les mœurs, la religion,

chaque parti le mettait au service de positions contradictoires. Plutôt qu'un maître à penser, plus qu'une icône consensuelle, le Rousseau de la Révolution est une source de débat. Ce contexte explique l'étonnante quête dans laquelle s'est engagée la Convention pour rassembler ses manuscrits. La bibliothèque de l'Assemblée nationale a ainsi hérité d'un fonds unique, notamment de La Nouvelle Héloïse, de l'Émile et des Confessions.

► La refonte de la Bande dessinée « À la découverte de l'Assemblée nationale »



L'Assemblée reçoit chaque année un très grand nombre d'élèves du primaire au lycée. Une bande dessinée leur était destinée afin de leur expliquer la procédure législative et la mission des députés. Cette bande dessinée était relativement ancienne et l'Assemblée a donc décidé de la rénover. Le dessinateur Grégoire Berquin lui a donné une nouvelle fraîcheur et l'histoire a été réécrite. Elle conte désormais le parcours de Juliette Lejeune, députée et auteur d'une proposition de loi pour la création d'un journal télévisé destiné aux enfants. Elle est disponible gratuitement sur le site de l'Assemblée dans l'espace « Juniors ».



À la découverte de l'Assemblée nationale. Paris, 2011.



L'Assemblée et les nouvelles technologies

Le site Internet de l'Assemblée nationale vous présente l'institution, son rôle, son fonctionnement et son histoire. Il vous permet également de suivre l'actualité de l'Assemblée et les travaux des députés, grâce à une recherche par mots clés et /ou par type de document. Vous pouvez consulter l'exhaustivité des documents parlementaires depuis 1998. Les comptes rendus des débats et les questions sont accessibles depuis le début de la V^e République. Enfin, le site vous offre la possibilité de vous exprimer soit en formulant des observations sur les études d'impact qui accompagnent les projets de loi, soit en déposant des contributions sur certains projets et propositions de loi, missions d'information et commissions d'enquête.

L'Assemblée et les nouvelles technologies

► Le portail vidéo

Le [portail vidéo de l'Assemblée nationale](#) vous permet de suivre en direct et en différé toutes les séances publiques et les réunions des commissions ou autres instances télédiffusées. Vous bénéficiez également sur ce portail d'un fonds vidéo remontant à juillet 2007 ; les vidéos de moins de trois mois sont accessibles immédiatement, celles de plus de trois mois le sont sur simple demande, gratuitement.



ASSEMBLÉE
NATIONALE

► Le site mobile

Accessible depuis votre smartphone à l'adresse www.assemblee.mobi, le site mobile vous permet de retrouver les principales actualités de la semaine, les agendas de la séance publique et des commissions, les derniers comptes rendus de la séance publique et la liste des derniers documents parlementaires déposés. Depuis la fin de l'année 2011, vous pouvez également suivre sur votre smartphone toutes les vidéos en direct.



► Les services en ligne

Sur le [site Internet de l'Assemblée nationale](#), vous avez la possibilité de vous abonner gratuitement à différents services en ligne : la lettre hebdomadaire, qui présente les temps forts de l'actualité de la semaine à venir, la « rétrolettre », qui retrace l'essentiel de l'actualité de la semaine passée, et différents fils RSS, pour être informés des dernières publications, de la mise en ligne des comptes rendus ou encore des travaux des commissions. Vous pouvez également créer un ou plusieurs suivi(s) personnalisé(s).

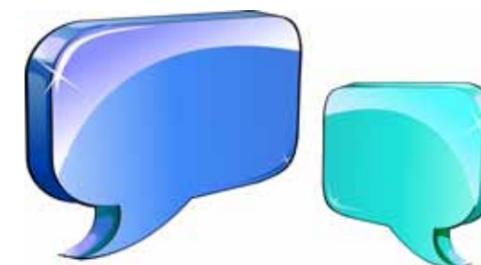
La [page Facebook](#) de l'Assemblée nationale est un espace ouvert à tous qui a pour objectif de faire mieux connaître le travail des députés tout en favorisant le débat public. Elle a été créée à l'automne 2011 et s'enrichit chaque jour d'articles sur l'actualité parlementaire, de photos, de quiz et d'informations à partager.

► Le compte Twitter

Le [compte Twitter](#) de l'Assemblée a également été créé à l'automne 2011. Il permet d'être renseigné au plus vite sur l'actualité du Palais Bourbon.

Cette semaine
à l'Assemblée
nationale

La semaine dernière
à l'Assemblée
nationale





Visiter l'Assemblée

et suivre ses travaux

Assister à une séance publique

Selon la tradition républicaine, les lois sont débattues et votées devant la Nation. L'accès à la séance est possible pour les personnes munies d'une invitation d'un député, dans la limite des places disponibles. Pour ceux qui ne peuvent disposer d'une invitation ou se déplacer, il est toujours possible de suivre les débats sur le site de l'Assemblée, en direct ou en différé. Cette possibilité existe également pour les réunions des commissions et autres organismes parlementaires lorsque ces réunions sont ouvertes à la presse.

Pour suivre les débats de la séance publique sur Internet :

<http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html>

Pour suivre les débats des commissions sur Internet :

<http://www.assemblee-nationale.tv/chaines.html?dossier=Commissions>

L'accès à la séance publique est également possible en dehors des séances de questions au Gouvernement, pour les 10 premières personnes qui se présentent en début de séance.

Visiter l'Assemblée

et suivre ses travaux

► S'informer sur l'Assemblée nationale

Retrouvez toutes les informations, travaux et publications en ligne sur l'Assemblée nationale sur le site : www.assemblee-nationale.fr

Vous pouvez également suivre LCP-Assemblée nationale, la chaîne parlementaire de l'Assemblée

► Visiter le Palais Bourbon

Des visites guidées et gratuites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum, invitées par un député, y compris, désormais, pendant les séances auxquelles elles peuvent assister au cours de la visite. Les réservations s'effectuent à l'avance [par l'intermédiaire du député](#). Il n'y a pas de visites durant les questions au Gouvernement (mardi et mercredi, de 14 h 30 à 16 h 30) et lors de certains débats dont l'audience est importante.

En période de suspension des travaux parlementaires, les visites sont libres et des audioguides sont mis à disposition des visiteurs, en versions française, anglaise, allemande et

► Visiter l'Hôtel de Lassay

La résidence du Président de l'Assemblée nationale est ouverte aux groupes invités par un député, ou à l'initiative d'associations. Celles-ci doivent envoyer une demande par courrier, 3 mois à l'avance, au Président de l'Assemblée.

Les visites sont organisées pour des groupes de 50 personnes maximum et sont gratuites.

nationale, diffusée sur l'offre gratuite de la TNT, du satellite, du câble et de l'ADSL, ainsi que sur le site internet www.lcpn.fr



espagnole.

Pour ceux qui ne peuvent venir à Paris, une visite virtuelle du Palais Bourbon est disponible sur la page d'accueil du site de l'Assemblée nationale.



Les photos panoramiques et le procédé utilisé permettent d'admirer les principales salles du palais Bourbon dans leur moindre détail.

Il n'y a pas de visites durant les réceptions officielles, colloques ou manifestations.



La Boutique de l'Assemblée

Depuis 1989, l'Assemblée nationale dispose d'une Boutique à proximité du Palais-Bourbon.

Son rayon librairie présente tous les documents parlementaires – projets et propositions de loi, résolutions, rapports législatifs, rapports d'information, rapports d'enquête... – ainsi que les livres rédigés par les députés et des ouvrages portant sur des sujets historiques et institutionnels.

Des collections exclusives d'objets souvenirs, régulièrement renouvelées et accessibles à tous les budgets, sont également proposées. Les produits s'inspirent des couleurs de la République ou des symboles historiques et architecturaux de l'Assemblée nationale.

La Boutique de l'Assemblée



Ouverte du
lundi au vendredi,
de 10h à 19h,
et le samedi de 10h à 18h,
au 7 rue Aristide Briand, dans le
septième arrondissement de Paris,
la Boutique de l'Assemblée nationale
est également accessible en ligne à
l'adresse :

<http://boutique.assemblee-nationale.fr>



Les lois promulguées du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012



Les lois promulguées

du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2012

INSTITUTIONS, POUVOIRS PUBLICS, COLLECTIVITÉS LOCALES, TERRITOIRES

Loi du 3 février 2011

Loi tendant à renforcer les moyens du Parlement en matière de contrôle de l'action du Gouvernement et d'évaluation des politiques publiques

Loi du 29 mars 2011

Loi organique relative au Défenseur des droits

Loi du 29 mars 2011

Loi relative au Défenseur des droits

Loi du 14 avril 2011

Loi organique relative à l'élection des députés et des sénateurs

Loi du 14 avril 2011

Loi ratifiant l'ordonnance du 29 juillet 2009 relative à l'élection des députés par les Français établis hors de France

Loi du 14 avril 2011

Loi portant simplification de dispositions du code électoral et relative à la transparence financière de la vie politique

Loi du 26 mai 2011

Loi relative à l'élection des représentants au Parlement européen

Loi du 31 mai 2011

Loi relative au maintien en fonctions au-delà de la limite d'âge des fonctionnaires nommés dans des emplois à la discrétion du Gouvernement

Loi du 15 juin 2011

Loi prorogeant le mandat des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger

Loi du 15 juin 2011

Loi actualisant l'ordonnance du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs

Loi du 15 juin 2011

Loi visant à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Île-de-France

Loi du 23 juin 2011

Loi portant dispositions particulières relatives aux quartiers d'habitat informel et à la lutte contre l'habitat indigne dans les départements et régions d'outre-mer

Loi du 25 juillet 2011

Loi organique modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie

Loi du 26 juillet 2011

Loi fixant le nombre des conseillers territoriaux de chaque département et de chaque région

Loi du 27 juillet 2011

Loi organique relative aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution

Loi du 27 juillet 2011

Loi relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique

Loi du 1^{er} août 2011

Loi organique relative au fonctionnement des institutions de la Polynésie française

Loi du 5 décembre 2011

Loi relative au plan d'aménagement et de développement durable de Corse

Loi du 24 janvier 2012

Loi relative à Voies navigables de France

Loi du 28 février 2012

Loi relative au remboursement des dépenses de campagne de l'élection présidentielle

Loi du 29 février 2012

Loi visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale

Loi du 9 mars 2012

Loi modifiant la loi du 26 mai 1999 créant le Conseil national des communes « Compagnon de la Libération »

Loi du 12 mars 2012

Loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

FINANCES PUBLIQUES, ÉCONOMIE, EMPLOI

Loi du 20 juillet 2011

Loi de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Loi du 20 juillet 2011

Loi relative à la régulation du système de distribution de la presse

Loi du 20 juillet 2011

Loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010

Loi du 28 juillet 2011

Loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2011

Loi du 28 juillet 2011

Loi pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels

Loi du 29 juillet 2011

Loi de finances rectificative pour 2011

Loi du 19 septembre 2011

Loi de finances rectificative pour 2011

Loi du 2 novembre 2011

Loi de finances rectificative pour 2011

Loi du 21 décembre 2011
Loi de financement de la sécurité sociale pour 2012

Loi du 28 décembre 2011
Loi de finances pour 2012

Loi du 28 décembre 2011
Loi de finances rectificative pour 2011

Loi du 12 mars 2012
Loi relative aux mesures conservatoires en matière de procédures de sauvegarde, de redressement judiciaire et aux biens qui en font l'objet

Loi du 14 mars 2012
Loi de finances rectificative pour 2012

Loi du 19 mars 2012
Loi relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers et à diverses dispositions dans le domaine des transports

Loi du 20 mars 2012
Loi relative à la majoration des droits à construire

JUSTICE – POLICE - SÉCURITÉ - DÉFENSE

Loi du 5 janvier 2011
Loi relative à la lutte contre la piraterie et à l'exercice des pouvoirs de police de l'État en mer

Loi du 5 janvier 2011
Loi relative à la reconversion des militaires

Loi du 25 janvier 2011
Loi portant réforme de la représentation devant les cours d'appel

Loi du 14 mars 2011
Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure

Loi du 14 mars 2011
Loi relative à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs

Loi du 28 mars 2011
Loi de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et de certaines professions réglementées

Loi du 14 avril 2011
Loi relative à la garde à vue

Loi du 17 mai 2011
Loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit

Loi du 22 juin 2011
Loi relative au contrôle des importations et des exportations de matériels de guerre et de matériels assimilés, à la simplification des transferts des produits liés à la défense dans l'Union européenne et aux marchés de défense et de sécurité

Loi du 20 juillet 2011
Loi relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique

Loi du 28 juillet 2011
Loi tendant à faciliter l'utilisation des réserves militaires et civiles en cas de crise majeure

Loi du 10 août 2011
Loi sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs

Loi du 13 décembre 2011
Loi relative à la répartition des contentieux et à l'allègement de certaines procédures juridictionnelles

Loi du 26 décembre 2011
Loi visant à instaurer un service citoyen pour les mineurs délinquants

Loi du 13 février 2012
Loi portant diverses dispositions relatives au statut de la magistrature

Loi du 5 mars 2012
Loi relative au suivi des enfants en danger par la transmission des informations

Loi du 6 mars 2012
Loi relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif

Loi du 7 mars 2012
Loi relative aux formations supplétives des forces armées

Loi du 22 mars 2012
Loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

Loi du 27 mars 2012
Loi relative à la protection de l'identité

Loi du 27 mars 2012
Loi de programmation relative à l'exécution des peines

SOCIÉTÉ – SANTÉ – QUESTIONS SOCIALES – CULTURE – ENVIRONNEMENT

Loi du 27 janvier 2011
Loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle

Loi du 7 février 2011
Loi relative à la solidarité dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement

Loi du 26 mai 2011
Loi relative au prix du livre numérique

Loi du 1er juin 2011
Loi relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016

Loi du 16 juin 2011
Loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité

Loi du 5 juillet 2011

Loi relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge

Loi du 7 juillet 2011

Loi relative à la bioéthique

Loi du 13 juillet 2011

Loi visant à interdire l'exploration et l'exploitation des mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique et à abroger les permis exclusifs de recherches comportant des projets ayant recours à cette technique

Loi du 20 juillet 2011

Loi relative à l'organisation de la médecine du travail

Loi du 28 juillet 2011

Loi tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées et portant diverses dispositions relatives à la politique du handicap

Loi du 11 août 2011

Loi modifiant certaines dispositions de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Loi du 8 décembre 2011

Loi relative aux certificats d'obtention végétale

Loi du 20 décembre 2011

Loi relative à la rémunération pour copie privée

Loi du 29 décembre 2011

Loi relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé

Loi du 1^{er} février 2012

Loi relative à l'exercice des professions de médecin, chirurgien-dentiste, pharmacien et sage-femme pour les professionnels titulaires d'un diplôme obtenu dans un État non membre de l'Union européenne

Loi du 1^{er} février 2012

Loi visant à renforcer l'éthique du sport et les droits des sportifs

Loi du 28 février 2012

Loi fixant au 11 novembre la commémoration de tous les morts pour la France

Loi du 5 mars 2012

Loi relative aux recherches impliquant la personne humaine

Loi du 7 mars 2012

Loi portant diverses dispositions d'ordre cynégétique

Loi du 12 mars 2012

Loi tendant à faciliter l'organisation des manifestations sportives et culturelles

Loi du 14 mars 2012

Loi relative à la gouvernance de la sécurité sociale et à la mutualité

LOIS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Loi du 5 janvier 2011

Loi portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne

Loi du 22 mars 2011

Loi portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière de santé, de travail et de communications électroniques

Loi du 22 février 2012

Loi portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État et diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports

